

Stratégie
Manitobaine
**DE GESTION
DE L'EAU**

Novembre 2022

« L'eau est essentielle au bien-être de notre environnement, de nos familles et de nos collectivités. »



Table des matières

| | |
|--|----|
| Sommaire – Aperçu de la Stratégie manitobaine de gestion de l’eau | 4 |
| Reconnaissance du territoire..... | 6 |
| Introduction | 7 |
| À quoi s’attendre de la Stratégie..... | 7 |
| Ce que nous avons entendu – Conseils, recommandations et commentaires sur la Stratégie manitobaine de gestion de l’eau..... | 10 |
| Conseil consultatif d’experts..... | 10 |
| Consultation du public par l’entremise de Participation MB..... | 11 |
| Fonds de mise en œuvre de la Stratégie de gestion de l’eau et consultation des acteurs de l’eau | 11 |
| Participation autochtone | 12 |
| Cadre stratégique de gestion de l’eau | 13 |
| Objectifs stratégiques | 14 |
| Principes directeurs..... | 14 |
| Secteurs d’intervention principaux..... | 15 |
| Promouvoir l’utilisation rationnelle et la conservation de l’eau, car chaque goutte compte..... | 16 |
| Protéger la biodiversité et soutenir la santé des écosystèmes aquatiques | 18 |
| Renforcer notre état de préparation et notre résilience face au climat variable et en évolution | 20 |
| Relever les défis et saisir les possibilités entourant nos aménagements hydrauliques..... | 22 |
| Répondre de façon durable aux besoins en eau des générations actuelles et futures | 24 |
| Assurer la qualité et la disponibilité des eaux souterraines | 26 |
| Protéger les eaux de surface et en améliorer la qualité | 28 |
| Accroître la participation autochtone à la gestion de l’eau | 30 |
| Améliorer la coordination de la gestion et de la gouvernance de l’eau des bassins hydrographiques et des aquifères..... | 32 |
| Améliorer les données, les renseignements et les connaissances dont nous disposons sur l’eau | 34 |
| Accroître la mobilisation des Manitobaines et des Manitobains et leur participation à l’intendance de l’eau | 36 |
| Mise en œuvre de la stratégie | 37 |
| Rôles et responsabilités | 37 |
| Surveillance, évaluation et indicateurs | 37 |
| Conclusion | 38 |
| Glossaire..... | 39 |

Sommaire – Aperçu de la Stratégie manitobaine de gestion de l'eau

La Stratégie manitobaine de gestion de l'eau établit une orientation pour l'avenir de l'eau au Manitoba et fournit un cadre visant à favoriser la collaboration du gouvernement du Manitoba avec les collectivités et les diverses instances provinciales, les acteurs de l'eau et l'ensemble des Manitobaines et des Manitobains.

La dernière stratégie provinciale de gestion de l'eau remonte à 2003. La nouvelle Stratégie manitobaine de gestion de l'eau est un cadre global axé sur la conservation et la protection de l'environnement, le renforcement de la résilience, l'amélioration de la qualité et de la disponibilité de l'eau ainsi que le soutien du développement économique.

Voici un aperçu de ce que contient la Stratégie manitobaine de gestion de l'eau.

Une vision – Des eaux saines qui soutiennent des écosystèmes, des collectivités et des économies prospères et durables pour des générations de Manitobaines et de Manitobains.

Une mission – Assurer l'intendance et la protection des eaux du Manitoba pour répondre aux besoins environnementaux, sociaux et économiques d'aujourd'hui et de demain.

Onze secteurs d'intervention principaux

- Promouvoir l'utilisation rationnelle et la conservation de l'eau, car chaque goutte compte.
- Protéger la biodiversité et soutenir la santé des écosystèmes aquatiques.
- Renforcer notre état de préparation et notre résilience face au climat variable et en évolution.
- Relever les défis et saisir les possibilités entourant nos aménagements hydrauliques.
- Répondre de façon durable aux besoins en eau des générations actuelles et futures.
- Assurer la qualité et la disponibilité des eaux souterraines.
- Protéger les eaux de surface et en améliorer la qualité.
- Accroître la participation autochtone à la gestion de l'eau.
- Améliorer la coordination de la gestion et de la gouvernance de l'eau des bassins hydrographiques et des aquifères.
- Améliorer les données, les renseignements et les connaissances dont nous disposons sur l'eau.
- Accroître la mobilisation des Manitobaines et des Manitobains et leur participation à l'intendance de l'eau.

Quarante-six objectifs stratégiques – Les objectifs stratégiques de chacun des domaines d'intervention principaux forment un pont entre la Stratégie manitobaine de gestion de l'eau et le plan d'action pour l'eau du Manitoba, qui sera publié au printemps de 2023. Le plan d'action pour l'eau comprendra des mesures et des initiatives précises qui, élaborées en consultation avec la population manitobaine, viseront à concrétiser la vision et à atteindre les objectifs de la stratégie.

Grâce au travail, à la collaboration et aux investissements réalisés dans le cadre de la Stratégie manitobaine de gestion de l'eau et du plan d'action pour l'eau : nous deviendrons plus résilients face à la variabilité de l'eau; nous conserverons nos ressources en eau en misant sur l'innovation et l'utilisation rationnelle de l'eau; nous protégerons nos écosystèmes aquatiques; nous améliorerons notre connaissance de l'eau; nous outillerons nos collectivités et nos entreprises pour qu'elles tirent le meilleur parti des possibilités offertes par l'eau dans l'avenir.

Ensemble, nous tracerons la voie à suivre pour répondre, de manière résiliente et durable, aux besoins en eau et aux priorités des collectivités et des entreprises manitobaines pour les générations à venir.

Reconnaissance du territoire

Nous reconnaissons que le Manitoba se trouve sur les territoires visés par un traité et sur les terres ancestrales des peuples anishinaabeg, anishinewuk, dakota oyate, denesuline et nehethowuk.

Nous reconnaissons que le Manitoba se situe sur le territoire des Métis de la Rivière-Rouge.

Nous reconnaissons que le nord du Manitoba comprend des terres qui étaient et sont toujours les terres ancestrales des Inuits.

Nous respectons l'esprit et l'objectif des traités et de la conclusion de ces derniers.

Nous restons déterminés à travailler en partenariat avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis dans un esprit de vérité, de réconciliation et de collaboration.

STRATÉGIE MANITOBAINE DE GESTION DE L'EAU

Introduction

L'eau est essentielle au bien-être de notre environnement naturel, de nos familles et de nos collectivités. En plus de définir et de relier les villes, villages, cités et paysages où nous vivons, elle est la pierre angulaire de notre économie. Elle nous permet de rêver de prospérité et de croissance et s'imbrique dans le tissu de notre identité. Par ailleurs, l'eau revêt une importance culturelle considérable pour les peuples autochtones, qui la vénèrent pour son caractère sacré, mais aussi parce qu'elle unit les collectivités et soutient la pratique d'activités traditionnelles comme la pêche, le prélèvement faunique et la cueillette de plantes médicinales. L'eau est au cœur de la santé et du bien-être de tous les êtres vivants.

La dernière stratégie provinciale de gestion de l'eau du Manitoba remonte à 2003. De nombreux changements étant survenus au cours des 20 dernières années, notre Province avait besoin d'une nouvelle stratégie pour relever les défis et saisir les possibilités d'aujourd'hui et de demain. Parmi ces défis et possibilités, mentionnons l'incidence d'un climat variable et en évolution, les besoins en eau grandissants sur le plan socioéconomique ainsi que la promotion de la participation autochtone dans la gestion de l'eau. Depuis 2003, les recherches, les données et les technologies ont fait évoluer notre compréhension et notre connaissance de l'eau, ce qui nous offre de nouvelles possibilités d'améliorer la gestion de cette ressource essentielle aux générations actuelles et futures.

À quoi s'attendre de la Stratégie

La nouvelle Stratégie manitobaine de gestion de l'eau vise à répondre aux besoins en eau et aux intérêts de l'ensemble de la population manitobaine, incluant ceux des gouvernements locaux et autochtones, des collectivités, des acteurs de l'eau ou des divers secteurs de notre économie. Cette stratégie ouvrira la voie aux travaux et aux prises de décisions sur l'eau des dix prochaines années et au-delà.

La Stratégie manitobaine de gestion de l'eau s'harmonise à d'autres priorités, stratégies et initiatives du gouvernement axées sur le climat, l'environnement, l'utilisation et l'aménagement du territoire, l'agriculture, l'énergie, le développement économique, le tourisme et les loisirs. En plus de contenir des mesures axées sur la protection et la conservation de l'eau, elle vise à répondre aux besoins en eau et aux défis associés aux priorités plus globales du Manitoba en matière de développement communautaire et économique.

La Stratégie manitobaine de gestion de l'eau comporte deux volets principaux : un cadre stratégique et un plan d'action pour l'eau. Le **plan stratégique** orientera la gestion de l'eau au Manitoba pendant de nombreuses années à venir. Il fournit des conseils et des recommandations stratégiques de haut niveau et comprend une vision, une mission, des principes directeurs et des secteurs d'intervention principaux jumelés à des objectifs stratégiques. Le **plan d'action pour l'eau** définira les mesures précises et limitées dans le temps que le gouvernement devra prendre pour mettre en œuvre son cadre stratégique. Le plan d'action est un document itératif qui sera périodiquement mis à jour pour qu'il reflète le travail accompli et fournisse des précisions sur les prochaines étapes et les initiatives futures.

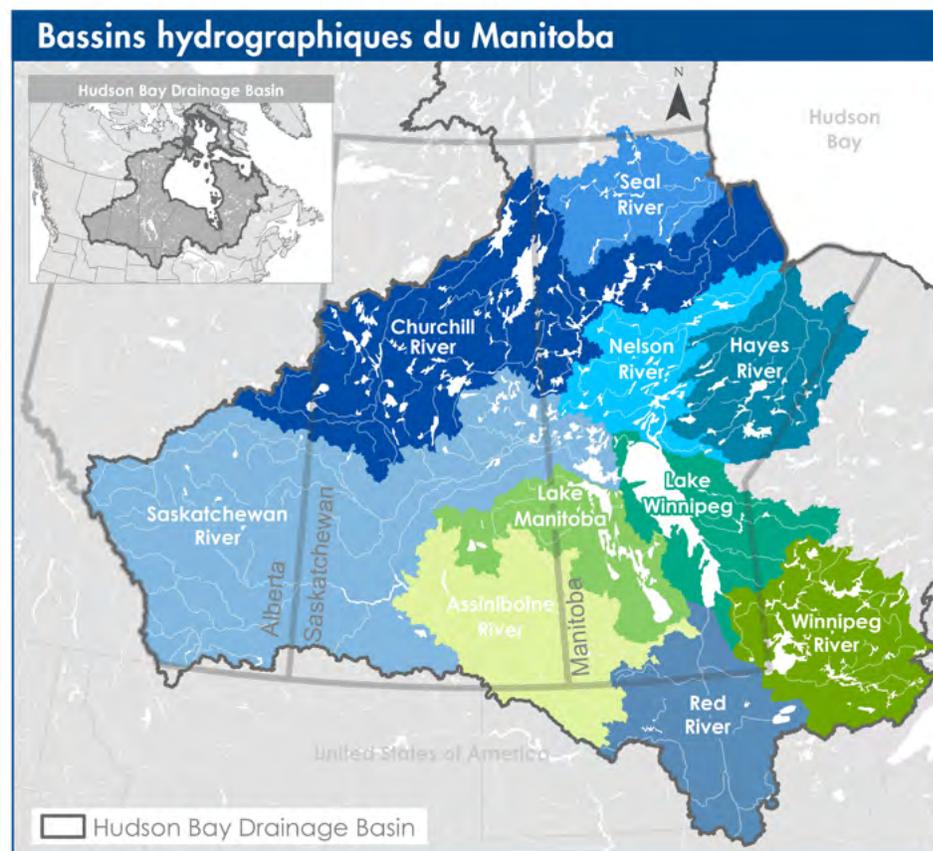
La Stratégie manitobaine de gestion de l'eau est un document évolutif qui s'inscrit dans le cadre d'un engagement continu à bâtir l'avenir de l'eau au Manitoba.

Ouvrir la voie à la gestion de l'eau au Manitoba

Le Manitoba se situe dans le **bassin de drainage** de la baie d'Hudson. Les eaux de surface contenues dans ce bassin s'écoulent dans la baie d'Hudson.

Le bassin de drainage de la baie d'Hudson prend sa source le long de la **ligne continentale de partage des eaux** et couvre une superficie de plus de 3,8 millions de km². Il couvre cinq provinces canadiennes, de l'Alberta au Québec et s'étend vers le nord dans les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut, et vers le sud dans le Montana, le Dakota du Nord, le Dakota du Sud et le Minnesota. À l'intérieur du bassin de drainage de la baie d'Hudson se trouve une série de bassins plus petits (dont les bassins des rivières Rouge, Winnipeg et Churchill) qui arrosent le Manitoba. Chacun de ces bassins est composé de bassins secondaires ou de bassins hydrographiques relativement plus petits. C'est à l'échelle des **bassins hydrographiques** qu'une grande partie des programmes de gestion de l'eau du Manitoba sont mis en œuvre, y compris le programme des districts **hydrographiques**.

Une grande variabilité hydrologique résulte de la vaste aire géographique de drainage et du climat continental froid du Manitoba. Les débits et les niveaux d'eau des rivières, des lacs et des aquifères du Manitoba varient au cours de l'année et d'une année à l'autre. Les cycles d'humidité et



Bassins hydrographiques du Manitoba. À moins d'indication contraire, le gouvernement du Manitoba a fourni toutes les images figurant dans le présent document.

de sécheresse peuvent durer des années, mais la transition d'un cycle à l'autre peut s'opérer rapidement, en l'espace d'une seule saison. Ces grandes fluctuations représentent le défi principal de la gestion des eaux au Manitoba.

À la variation naturelle des cycles d'humidité et de sécheresse se superposent des modifications **anthropiques** du paysage et du climat qui influent de manière qualitative et quantitative sur les eaux des lacs, des rivières et des aquifères du Manitoba. Un grand nombre de ces modifications anthropiques contribuent à soutenir nos activités dans le paysage. Il suffit de penser au drainage qui peut améliorer la production agricole et favoriser la sécurité alimentaire. Cependant, il existe de nombreux exemples d'importantes modifications anthropiques qui ont des effets néfastes sur les eaux du Manitoba. Les réseaux routiers et les canaux de drainage artificiels conçus pour faciliter l'établissement et la production agricole ont augmenté le ruissellement dans les bassins hydrographiques, accroissant du même coup la fréquence et la violence des inondations ainsi que la charge en éléments nutritifs. Par ailleurs, les grands projets d'aménagement hydraulique peuvent modifier considérablement les débits et les niveaux d'eau en faisant passer des fluctuations naturelles à un **régime hydrologique** plus régularisé, ce qui se répercute sur les collectivités et les écosystèmes environnants.

Partout dans le monde, l'activité humaine a contribué de façon substantielle au changement climatique en faisant augmenter les **émissions de gaz à effet de serre**. Le Manitoba doit donc composer avec des températures plus chaudes, des changements dans les durées et les débits d'écoulement et des épisodes plus fréquents de conditions extrêmes comme celles liées aux tempêtes, aux inondations et aux sécheresses. Les populations du Manitoba et du monde continuent aussi de croître, augmentant ainsi



les besoins socioéconomiques qui, à leur tour, augmentent les demandes en eau et les répercussions négatives sur les écosystèmes.

Historiquement, les décisions concernant la gestion de l'eau n'ont pas toujours contribué à assurer un avenir plus sûr ou plus **durable** pour l'eau du Manitoba. Alors que certaines décisions se sont révélées prévoyantes et bénéfiques, d'autres ont satisfait des objectifs plus étroits sans tenir suffisamment compte de leurs répercussions sur les générations actuelles et futures et sur l'environnement. Bien que nous ne puissions pas changer l'histoire, nous pouvons poursuivre nos efforts pour assurer un avenir plus durable et plus souhaitable pour l'eau du Manitoba.

Pour en apprendre davantage sur la gestion de l'eau au Manitoba, consultez : www.manitoba.ca/sd/water/index.fr.html.

Ce que nous avons entendu – Conseils, recommandations et commentaires sur la Stratégie manitobaine de gestion de l'eau

Le Manitoba s'engage à faire participer le public d'une manière pertinente, cohérente, respectueuse, transparente et inclusive à l'élaboration de la Stratégie manitobaine de gestion de l'eau. Les Manitobaines et les Manitobains feront partie intégrante du processus d'élaboration d'une stratégie globale et efficace et pourront y contribuer à leur manière.

Tout au long du processus d'élaboration de la nouvelle stratégie, nous avons consulté des centaines de Manitobaines et de Manitobains, incluant des représentants de gouvernements, de collectivités, d'organisations, d'organismes et d'entreprises, pour comprendre leurs priorités et besoins relatifs à la gestion de l'eau et aussi déterminer comment la nouvelle stratégie de gestion de l'eau peut aider à faire avancer ces priorités et à répondre à ces besoins.

Les paragraphes suivants donnent un aperçu du processus de consultation qui a permis de définir le cadre de la Stratégie manitobaine de gestion de l'eau.

Conseil consultatif d'experts

En 2017, le Manitoba a publié le Plan vert et climatique du Manitoba. Élaboré à la suite d'une vaste consultation de la population manitobaine, ce plan a permis d'établir un cadre stratégique visant à faire du Manitoba « *la province au Canada la plus propre, la plus verte et la plus apte à faire face aux défis climatiques* ». Le Plan vert et climatique du Manitoba inclut des piliers axés sur le climat, l'emploi, la nature et l'eau.

Constitué en vertu de la Loi sur la mise en œuvre du plan vert et climatique, le Conseil consultatif d'experts du Manitoba est un groupe d'experts indépendants qui fournit des conseils et des recommandations au gouvernement sur des questions liées au Plan vert et climatique du Manitoba. Selon sa lettre de mandat de janvier 2020, le Conseil consultatif d'experts est mandaté pour « *fournir au Manitoba des conseils et des recommandations concernant la portée et les éléments d'une stratégie provinciale de gestion de l'eau modernisée et coordonnée qui tire parti des approches gouvernementales en place* ». [TRADUCTION]

Les conseils fournis par le Conseil consultatif d'experts au gouvernement ont été soutenus par la consultation d'acteurs de l'eau et d'experts canadiens en gestion de l'eau. Les participants ont formulé des idées reflétant les points de vue de diverses organisations représentatives du milieu des affaires, de l'industrie, des municipalités, des districts hydrographiques et d'organismes non gouvernementaux. Pour exécuter son mandat, le Conseil consultatif d'experts s'est appuyé sur des recherches menées dans tout le Canada – dont les efforts de recherche antérieurs et actuels du Manitoba – ainsi que sur des tendances historiques et des prévisions futures, surtout en ce qui concerne le changement climatique et ses répercussions sur l'eau.

« Les commentaires et la rétroaction des Manitobaines et des Manitobains sont essentiels à l'élaboration d'une stratégie de gestion de l'eau globale et efficace. »

Le Conseil consultatif d'experts a présenté ses conseils au gouvernement en janvier 2021. Vous pouvez consulter le rapport à ce sujet sur le site www.manitoba.ca/sd/water/index.fr.html.

Consultation du public par l'entremise de Participation MB

À la lumière des conseils et des recommandations du Conseil consultatif d'experts, le Manitoba a publié un cadre stratégique préliminaire sur la gestion de l'eau à l'été 2021. Ce cadre stratégique contenait une vision, des principes directeurs et onze secteurs d'intervention principaux.

Une consultation publique sur ce cadre stratégique préliminaire a été menée sur la plateforme Participation MB (incluant un sondage et un babillard d'idées) entre le 13 juillet et le 31 août 2021. Le sondage a permis de recueillir des commentaires sur le cadre stratégique préliminaire, tandis que le babillard d'idées a donné aux participants la possibilité de donner leurs points de vue sur la façon dont une stratégie de gestion élaborée ici, au Manitoba, pourrait refléter les besoins uniques de leur collectivité ou de l'industrie.

Plus de 450 personnes ont participé au sondage et plus de 100 idées ont été inscrites sur le babillard d'idées. Le rapport sur ce que nous avons entendu résumant la rétroaction et les commentaires reçus est accessible à engagemb.ca/water-strategy.

En plus de mener une consultation sur la plateforme Participation MB, le Manitoba a tiré parti de possibilités supplémentaires de participation des acteurs de l'eau dans le cadre notamment de la conférence annuelle de la Manitoba Association of Watersheds et de l'assemblée générale annuelle de la Northern Association of Community Councils. Les discussions ciblées et les sondages menés lors de ces deux événements ont permis de recueillir davantage d'idées et de commentaires aux fins de l'élaboration de notre cadre stratégique.

Fonds de mise en œuvre de la Stratégie de gestion de l'eau et consultation des acteurs de l'eau

En mai 2021, le Manitoba a investi 1 million de dollars dans un Fonds visant à soutenir la mise en œuvre de la Stratégie manitobaine de gestion de l'eau. Ce fonds est administré par Enterprise Machine Intelligence and Learning Initiative (EMILI) et encadré par un comité de surveillance chargé d'examiner et d'approuver les projets et les activités soutenus par le Fonds ainsi que d'orienter l'EMILI dans ses travaux.

Le Fonds a soutenu le processus de consultation, y compris une série de séances virtuelles et plus de 35 entretiens approfondis avec des acteurs de l'eau et des experts en gestion de l'eau clés. Trois projets stratégiques ont été administrés par EMILI et financés par le Fonds de mise en œuvre de la stratégie de gestion de l'eau, notamment : un outil de prévision de l'offre et de la demande en eau; une étude sur le rendement du capital investi dans l'expansion de l'irrigation au Manitoba; une étude sur l'amélioration de la conservation et l'utilisation rationnelle de l'eau dans la province. Enfin, le Fonds a soutenu des recherches et des analyses fondamentales sur les pratiques de gestion exemplaires utilisées par d'autres administrations et la façon dont ces pratiques pourraient être appliquées au Manitoba.

Le point culminant de ce travail a été un rapport présenté par l'EMILI au gouvernement. Ce rapport résume les principales constatations et recommandations découlant des commentaires formulés par les acteurs de l'eau durant la consultation, les pratiques exemplaires utilisées par d'autres administrations ainsi que les conclusions et les analyses éclairées contenues dans les trois projets stratégiques sur l'eau. Vous pouvez consulter ce rapport à l'adresse suivante : www.manitoba.ca/sd/water/index.fr.html.

Participation autochtone

Le Manitoba a consulté des organisations et des particuliers autochtones dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie manitobaine de gestion de l'eau et reconnaît le caractère essentiel d'un travail plus direct et collaboratif avec les gouvernements et les **détenteurs de droits autochtones**. La participation autochtone est un élément central de la nouvelle Stratégie manitobaine de gestion de l'eau, une stratégie dont la réussite est tributaire de l'inclusion des perspectives, des connaissances et de l'expertise des peuples autochtones, qui ont des liens uniques et immensément profonds avec l'eau.

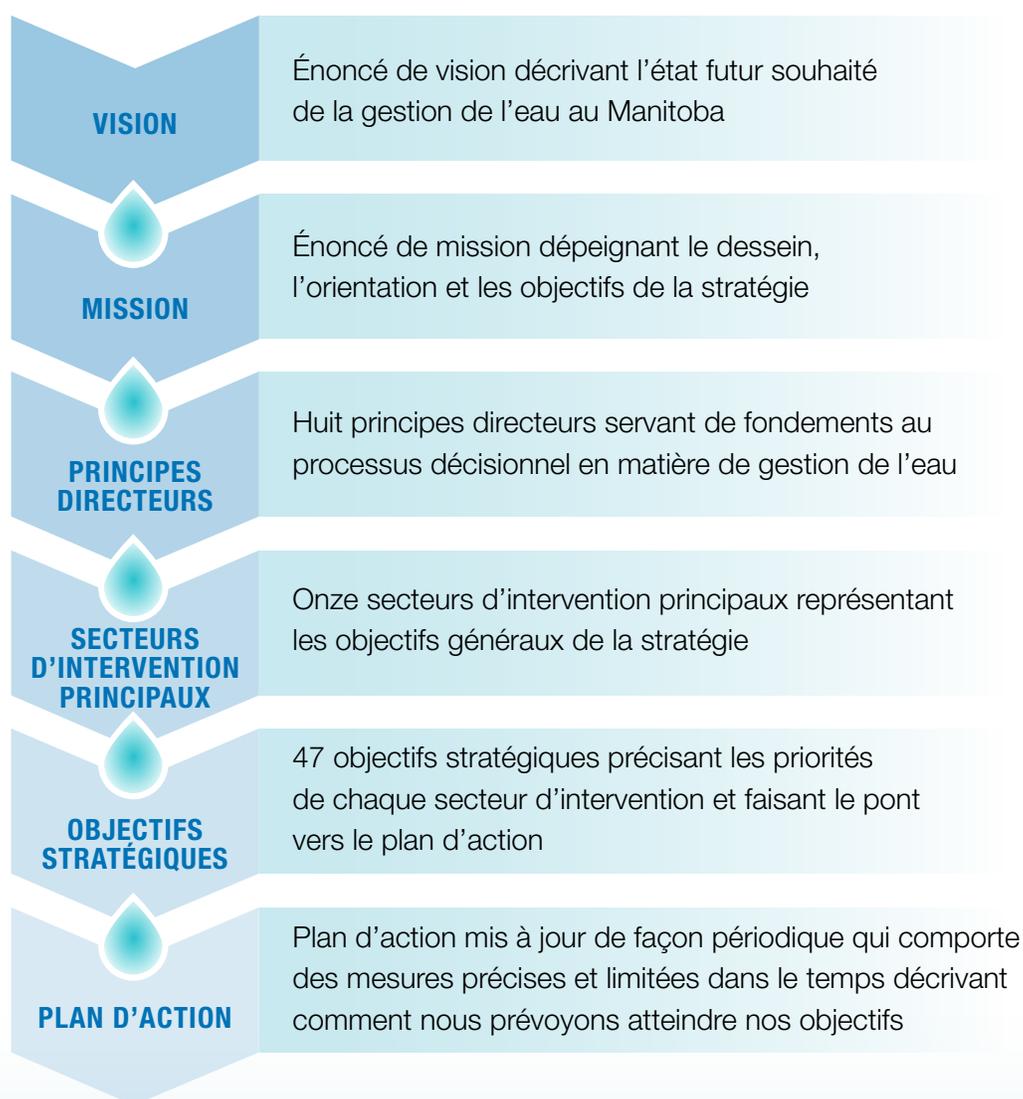
Le gouvernement du Manitoba a d'ailleurs amorcé un processus de sensibilisation en ce sens. Les étapes futures de la participation autochtone seront établies en partenariat avec les gouvernements et les détenteurs de droits autochtones. La Stratégie manitobaine de gestion de l'eau offre une occasion de collaboration extrêmement importante qui pourra faire avancer des priorités communes en matière de gestion de l'eau, aujourd'hui et à l'avenir.



Cadre stratégique de gestion de l'eau

Le cadre stratégique de gestion de l'eau a été élaboré selon une approche pangouvernementale reposant sur divers éléments : les priorités du Manitoba en matière de gestion de l'eau; diverses stratégies et initiatives connexes; les pratiques exemplaires d'autres administrations; des expériences passées et des leçons apprises. Il s'appuie également sur les conseils et les recommandations du Conseil consultatif d'experts; les commentaires du public et des acteurs de l'eau; les travaux d'EMILI et du comité de surveillance.

Ce cadre se compose d'une vision et d'une mission, d'une série de principes directeurs ainsi que de onze secteurs d'intervention principaux jumelés à des objectifs stratégiques. Toutes les composantes du cadre stratégique sont liées, se renforcent mutuellement et soutiennent les progrès vers la concrétisation de la vision de la gestion de l'eau au Manitoba.



Objectifs stratégiques

L'énoncé de vision traduit les aspirations futures du Manitoba en matière de gestion de l'eau, tandis que la mission décrit notre rôle à l'égard de la réalisation de ces aspirations.

Vision de la Stratégie manitobaine de gestion de l'eau : *Des eaux saines qui soutiennent des écosystèmes, des collectivités et des économies prospères et durables pour des générations de Manitobaines et de Manitobains.*

Mission du gouvernement du Manitoba à l'appui de cette vision : *Assurer l'intendance et la protection des eaux du Manitoba pour répondre à nos besoins environnementaux, sociaux et économiques d'aujourd'hui et de demain.*

Principes directeurs

Les principes directeurs représentent les fondements de la gestion de l'eau au Manitoba et guideront le gouvernement du Manitoba dans la prise de décisions entourant la mise en œuvre de la Stratégie manitobaine de gestion de l'eau et la concrétisation de notre vision commune.

Voici les principes directeurs qui orienteront la prise de décisions relatives à la gestion de l'eau.

- **Équité intergénérationnelle :** Reconnaître et prendre en considération les besoins des générations actuelles et futures.
- **Inclusion des Autochtones :** Collaborer avec les peuples autochtones afin d'intégrer leurs points de vue et leur attribuer des rôles importants en matière de gestion de l'eau.
- **Responsabilité sociale :** Reconnaître l'éventail des besoins et l'équité environnementale.
- **Développement économique intégrant des valeurs environnementales, sociales et de gouvernance :** Assurer une croissance économique durable axée sur l'intégration de valeurs environnementales, sociales et de gouvernance.
- **Résilience écologique :** Maintenir et rétablir l'intégrité et la santé des écosystèmes.
- **Engagement à l'égard du savoir :** Se fier aux meilleures données scientifiques et aux connaissances autochtones et locales.
- **Amélioration continue :** Favoriser l'innovation et l'adoption des meilleures approches.
- **Bonne gouvernance :** Adopter une approche raisonnée, responsable, coordonnée et collaborative pour la concrétisation de la vision et de la mission.

Les principes directeurs, la mission et la vision, ainsi que les engagements qu'ils inspirent, contribueront au succès à long terme de la Stratégie manitobaine de gestion de l'eau.

Secteurs d'intervention principaux

Les onze secteurs d'intervention principaux représentent les buts généraux de haut niveau que la stratégie de gestion de l'eau vise à atteindre, chacun étant assorti de son propre ensemble d'objectifs stratégiques comportant des priorités plus détaillées. Les secteurs d'intervention principaux, les objectifs stratégiques et le préambule explicatif fournissent le « quoi » et le « pourquoi » de la gestion future de l'eau au Manitoba.

Les secteurs d'intervention principaux et les objectifs stratégiques serviront de pont entre le cadre stratégique et les plans d'action. Les plans d'action comprendront des mesures précises et limitées dans le temps pour chaque secteur d'intervention. Ils expliqueront « comment » nous atteindrons nos objectifs stratégiques.

Voici les onze secteurs d'intervention principaux de la Stratégie manitobaine de gestion de l'eau.

- 1. Promouvoir l'utilisation rationnelle et la conservation de l'eau, car chaque goutte compte.**
- 2. Protéger la biodiversité et soutenir la santé des écosystèmes aquatiques.**
- 3. Renforcer notre état de préparation et notre résilience face au climat variable et en évolution.**
- 4. Relever les défis et saisir les possibilités entourant nos aménagements hydrauliques.**
- 5. Répondre de façon durable aux besoins en eau des générations actuelles et futures.**
- 6. Assurer la qualité et la disponibilité des eaux souterraines.**
- 7. Protéger les eaux de surface et en améliorer la qualité.**
- 8. Accroître la participation autochtone à la gestion de l'eau.**
- 9. Améliorer la coordination de la gestion et de la gouvernance de l'eau des bassins hydrographiques et des aquifères.**
- 10. Améliorer les données, les renseignements et les connaissances dont nous disposons sur l'eau.**
- 11. Accroître la mobilisation des Manitobaines et des Manitobains et leur participation à l'intendance de l'eau.**

Les pages suivantes approfondissent chacun des onze secteurs d'intervention principaux. Vous y trouverez des renseignements généraux importants, des explications sur les défis à relever et les possibilités à saisir ainsi que des objectifs stratégiques axés sur la gestion de l'eau.

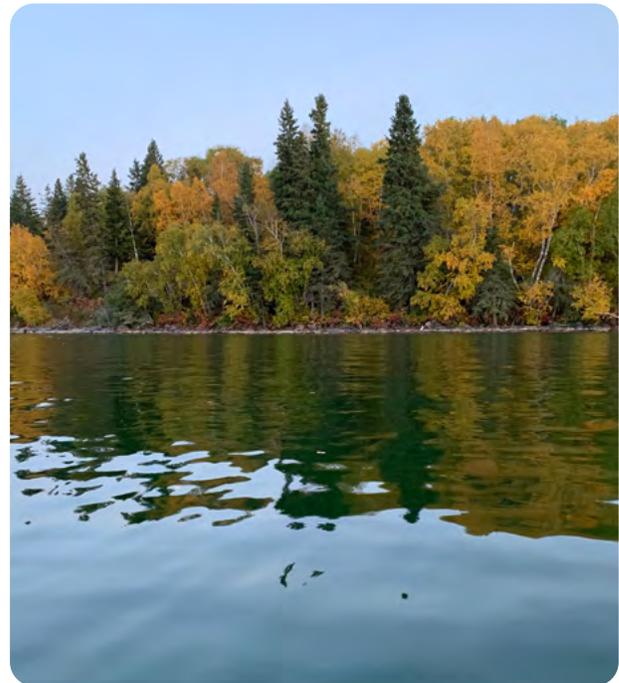
Promouvoir l'utilisation rationnelle et la conservation de l'eau, car chaque goutte compte

L'eau, c'est la vie. Elle est nécessaire à la survie de tous les organismes vivants sur Terre. De nombreuses activités économiques en dépendent, dont la production alimentaire et l'agriculture, et elle est essentielle à la pratique de nombreuses activités culturelles, spirituelles et récréatives..

Malgré la valeur de l'eau pour l'homme, l'environnement et notre économie, nous la tenons souvent pour acquise, nous l'utilisons de façon inefficace et nous la gaspillons (surutilisation). On perçoit souvent le Manitoba comme une province disposant d'abondantes réserves d'eau. Or, certaines de ses régions subissent des **pénuries d'eau**, leurs réserves d'eau ne répondant tout simplement plus à la demande. La population du Manitoba devrait augmenter d'environ 26 % (environ 360 000 résidents) entre 2020 et le début des années 2040. Les réserves d'eau du Manitoba ne sont pas illimitées, et tant la population manitobaine que l'activité intensive en eau iront en augmentant. En l'absence d'efforts concertés, le risque que les réserves d'eau du Manitoba ne répondent pas à la demande croissante ne fera qu'augmenter. En outre, en période de grave sécheresse, la quantité d'eau disponible pour l'activité humaine diminue et les utilisateurs d'eau sont contraints de se contenter de moins. Enfin, tout porte à croire que le changement climatique augmentera la fréquence et la gravité des pénuries d'eau occasionnées par la chaleur extrême et la sécheresse.

Pour relever ces défis, nous devons modifier notre façon d'utiliser l'eau. Pour que nos réserves d'eau répondent aux besoins des générations actuelles et futures, l'eau doit être considérée comme la ressource précieuse et parfois rare qu'elle est réellement.

Les Manitobaines et les Manitobains, de même que tous les utilisateurs d'eau, doivent économiser l'eau, n'utiliser que ce qui est nécessaire et trouver des moyens d'en faire plus avec moins. Il faut passer des solutions de **gestion axée sur l'offre** à des approches axées sur la réduction des volumes d'eau que nous utilisons. Les pratiques de conservation et d'utilisation rationnelle de l'eau peuvent nous aider à atteindre cet objectif.



La **conservation de l'eau** consiste à réduire la quantité totale d'eau utilisée, tandis que **l'utilisation rationnelle de l'eau** consiste à réduire le gaspillage de l'eau au moyen de technologies économes en eau et de changements de comportement. Il existe des mesures de conservation et d'utilisation rationnelle de l'eau à court terme (p. ex. prendre des mesures de conservation en réponse à une sécheresse) ou à long terme (p. ex. utiliser moins intensivement l'eau dans une usine de transformation ou recourir à des appareils économes en eau).

L'utilisation de l'eau au Manitoba dépend de nombreux facteurs différents, notamment la croissance démographique, les tendances en matière d'aménagement, les conditions économiques,

les types de sol et de culture, le climat et les conditions météorologiques. Pour réduire l'utilisation et le gaspillage de l'eau, le Manitoba doit adopter des mesures plus rigoureuses de conservation et d'utilisation rationnelle de l'eau dans tous les secteurs, y compris les secteurs municipal (p. ex. ménages, entreprises), agricole (p. ex. irrigation, élevage) et industriel (p. ex. transformation des aliments, exploitation minière). Il existe de nombreuses **pratiques de gestion exemplaires** utilisées par d'autres administrations qui pourraient être efficaces au Manitoba. Ainsi, les approches de **gestion axée sur la demande** – qu'il s'agisse de nouvelles structures de tarification de l'eau, d'initiatives de modernisation de la détection et de la réparation des fuites ou de programmes de **xéropaysagisme** et de récupération des eaux de pluie – peuvent toutes contribuer à réduire la quantité d'eau utilisée par la population manitobaine. Une autre priorité du gouvernement manitobain est la collaboration avec l'industrie, au sein de tous les secteurs, dans le but de trouver et d'adopter des idées,

des technologies et des approches novatrices en matière d'utilisation de l'eau telles que la réutilisation et le recyclage de l'eau non potable et une irrigation plus économe en eau.

Les avantages des programmes de conservation et d'utilisation rationnelle de l'eau sont fort nombreux : sécurité accrue de l'approvisionnement en eau et en nourriture, adaptation à la croissance de la population et de l'industrie, meilleure résilience climatique et réduction de la vulnérabilité des réseaux hydrologiques et de l'environnement. C'est en raison de ces avantages (pour ne mentionner que ceux-ci) que le Manitoba souhaite devenir un chef de file dans la promotion et la mise en œuvre de programmes de conservation et d'utilisation rationnelle de l'eau. L'éducation et la sensibilisation du public, et au sein de tous les secteurs, aideront fortement à favoriser l'adhésion du public et à mettre en œuvre des pratiques efficaces de conservation et d'utilisation rationnelle de l'eau au Manitoba.

Objectifs stratégiques

1. Valoriser l'eau et l'utiliser de manière rationnelle.
2. Adopter des idées, des technologies et des méthodes novatrices en matière d'utilisation de l'eau.
3. Réduire le gaspillage de l'eau.
4. Faire progresser le recyclage et la réutilisation de l'eau.

Qu'est-ce que l'économie circulaire?

L'économie circulaire est une solution de rechange à l'économie linéaire traditionnelle (fabriquer, utiliser, jeter) qui consiste à utiliser les ressources le plus longtemps possible et à en extraire une valeur maximale, puis à récupérer et à régénérer les produits et les matériaux à la fin de leur durée utile.

Dans une économie circulaire, la production et la consommation génèrent la plus petite quantité possible de pertes et de déchets. Dans le contexte de l'eau, elle consiste à ne pas utiliser de l'eau lorsque cela est possible et à boucler les boucles à plusieurs échelles en favorisant une utilisation rationnelle de l'eau, en réduisant au maximum le gaspillage et en se concentrant sur la réduction, la réutilisation, le recyclage, la reconstitution, la récupération et la conservation.

Les liens entre la Stratégie manitobaine de gestion de l'eau et les idées novatrices associées à l'économie circulaire seront approfondis à mesure que nous élaborerons et mettrons en œuvre des mesures de conservation et d'utilisation rationnelle de l'eau au Manitoba, comme le fait le **Centre de développement de produits alimentaires** (en anglais seulement) qui se consacre à la recherche de façons novatrices de réduire l'utilisation de l'eau dans le secteur de la transformation des aliments.

Protéger la biodiversité et soutenir la santé des écosystèmes aquatiques

Les **écosystèmes aquatiques** sains, ce qui inclut les terres humides, les rivières, les lacs et les zones riveraines, remplissent des fonctions écologiques essentielles au maintien de la **biodiversité**.

Ils fournissent également à la population manitobaine des biens et des services écologiques importants, parmi lesquels figurent l'approvisionnement en eau et en nourriture, l'atténuation des inondations et des sécheresses, la recharge des aquifères, la navigation, la séquestration du carbone, l'amélioration de la qualité de l'eau, la réduction de la charge en éléments nutritifs ainsi que la pratique d'activités culturelles et récréatives comme la pêche, la navigation de plaisance et la natation.

Les écosystèmes sains sont également plus résilients face au changement climatique que les écosystèmes endommagés. Toutefois, malgré les avantages que procurent les écosystèmes aquatiques sains, la valeur de certains d'entre eux a été sous-estimée, entraînant ainsi une perte de biodiversité et une détérioration de l'environnement au Manitoba. Ainsi, les terres humides sont l'un des écosystèmes les plus productifs de la planète. Or, malgré quelques progrès récents, le sud du Manitoba a perdu ou dégradé environ 70 % de ses terres humides depuis le début des années 1900 en raison de l'activité humaine.

L'un des outils permettant de protéger la biodiversité et la santé des écosystèmes aquatiques est la détermination du débit écologique, également connu sous le nom de **débit d'eau minimal**. Les études sur le débit d'eau minimal nous aident à comprendre quel est le volume d'eau nécessaire pour maintenir les réseaux hydrologiques en santé et limiter les répercussions des prélèvements d'eau aux fins de l'activité humaine. Au Manitoba, l'attribution de l'eau est régie en vertu de la Loi sur les droits d'utilisation de l'eau. Dans le cadre du processus de délivrance de licences aux termes de la Loi sur les droits d'utilisation de l'eau, des **évaluations hydrologiques** propres au site sont menées afin de déterminer les volumes d'eau disponible pour l'activité humaine. Toutefois, dans le cas des cours d'eau jugés

particulièrement vulnérables aux répercussions de l'activité humaine, il conviendrait d'appliquer des méthodes de détermination du débit d'eau minimal plus complexes qui tiennent compte d'aspects structuraux et fonctionnels tels que la **connectivité**, la **biologie** et la qualité de l'eau. À titre d'exemple, mentionnons les réseaux hydrologiques fortement attribués et les plans d'eau affectés par l'exploitation d'aménagements hydrauliques tels que les barrages et les canaux de dérivation. De nombreux cours d'eau du Manitoba sont robustes et résilients face aux fluctuations de débit et peuvent donc soutenir la biodiversité. Toutefois, cette résilience n'est pas illimitée et trop la solliciter pourrait entraîner une perte substantielle de biodiversité. Le Canada s'est engagé à protéger la biodiversité en tant que signataire de la [Convention des Nations unies sur la biodiversité](#), et certains engagements en ce sens relèvent du Manitoba.

Les **espèces aquatiques envahissantes**, telles que la moule zébrée, le cladocère épineux et l'algue noire, constituent une autre menace pour la biodiversité et la santé des écosystèmes aquatiques. Il s'agit d'organismes non indigènes à une région qui, lorsqu'ils sont introduits dans un écosystème, peuvent accaparer les ressources disponibles au détriment d'espèces indigènes. Les espèces aquatiques envahissantes peuvent prospérer dans leur nouvel environnement en raison de leur taux de reproduction élevé – une seule moule zébrée femelle peut produire jusqu'à un million d'œufs par an – et de l'absence de prédateurs et de maladies indigènes. Ces espèces peuvent également influencer négativement sur l'économie, la société, l'environnement et la santé humaine. Les moules zébrées, en particulier, sont préoccupantes pour le Manitoba, car elles peuvent nuire aux populations de poissons, obstruer les prises d'eau et les réseaux d'eau potable, contribuer à accroître la fréquence et l'importance des proliférations d'algues et, enfin, joncher les rivages et les plages de coquillages pointus.

L'eau ignore les limites territoriales et chevauche les frontières. Il s'ensuit que les activités et les aménagements de territoires en amont peuvent avoir une incidence en aval sur la disponibilité et la qualité de l'eau ainsi que sur la santé des écosystèmes aquatiques du Manitoba. Depuis les années 1960, le Manitoba s'oppose aux projets de transfert d'eau entre bassins, notamment depuis le Dakota du Nord, en raison de risques inhérents tels que l'introduction d'espèces envahissantes aquatiques dans les eaux du Manitoba.

Un **transfert d'eau entre bassins** désigne le transfert d'une eau non traitée de part et d'autre de la ligne de partage des eaux – depuis ou vers le bassin de drainage de la baie d'Hudson. Les transferts d'eau entre les bassins hydrographiques du bassin de drainage de la baie d'Hudson doivent être réduits au minimum et ne doivent être envisagés qu'après une évaluation exhaustive des répercussions environnementales, sociales et économiques sur les bassins donneurs et receveurs.



Objectifs stratégiques

1. **Protéger et remettre en état les écosystèmes aquatiques.**
2. **Établir et mettre en œuvre des normes de débit minimal écosystémique.**
3. **Prévenir l'introduction d'espèces envahissantes aquatiques et en atténuer les répercussions.**
4. **S'opposer aux transferts d'eau entre bassins.**
5. **Respecter les engagements du Manitoba en vertu de la Convention des Nations unies sur la biodiversité.**

Gestion des pêcheries du Manitoba

Le Manitoba accorde une large place à la gestion durable de ses pêcheries autochtones, récréatives et commerciales.

La pêche est un élément important de la culture et de l'identité des Autochtones, à qui elle procure également des moyens de subsistance et des avantages économiques. Le droit de pêcher à des fins alimentaires, sociales et cérémonielles est inhérent aux **droits ancestraux ou issus des traités**, comme le définit [l'article 35 de la Loi constitutionnelle](#) du Canada.

Au Manitoba, la pêche commerciale est une industrie importante. Elle fournit des emplois dans de nombreuses collectivités et revêt une valeur économique considérable dans la province. Le Manitoba continue de s'efforcer d'assurer la durabilité et la certification de ses pêcheries commerciales. Vous pouvez en apprendre davantage sur la gestion des pêcheries commerciales du Manitoba [ici](#).

Grâce à sa gestion novatrice des ressources halieutiques et à ses programmes rigoureux de pêche sélective et de conservation, le Manitoba est un chef de file mondial de la pêche sportive. La [Stratégie de pêche récréative à la ligne du Manitoba](#) a été adoptée en 2021 et propose une série de modifications réglementaires visant à accroître les possibilités de pêche récréative à la ligne et à améliorer le sort des précieuses populations de poissons du Manitoba.



Renforcer notre état de préparation et notre résilience face au climat variable et en évolution

Les régimes hydrologiques du Manitoba sont caractérisés par leur variabilité et leurs extrêmes.

Le Manitoba a connu de graves inondations et sécheresses récemment et tout au long de son histoire, ce qui a eu des répercussions considérables sur ses collectivités, ses infrastructures, son économie et son environnement.

Le changement climatique exacerbera la fréquence et la gravité des événements extrêmes, tels que les inondations et les sécheresses, posant des risques réels et potentiellement importants dans la province. On s'attend à ce que le Manitoba connaisse une hausse générale des températures, des variations dans les précipitations, des conditions météorologiques plus imprévisibles et des événements extrêmes plus fréquents. Le changement climatique devrait également influencer sur la disponibilité de l'eau dans le temps et accroître le risque de pénurie d'eau en été et d'humidité excessive au printemps. Il aura aussi, selon toute probabilité, une incidence importante sur la disponibilité et la qualité de l'eau, les infrastructures, les écosystèmes aquatiques et les secteurs de l'économie, y compris l'agriculture. Cependant, les répercussions du changement climatique ne sont pas encore parfaitement comprises.

L'**adaptation** consiste à prendre des mesures dès maintenant pour réduire l'incidence d'événements extrêmes actuels et de régimes hydrologiques futurs résultant du changement climatique ou d'autres dangers. Les collectivités, les entreprises et les propriétaires fonciers ont besoin de directives claires, de ressources et de mesures de soutien pour prendre des mesures d'adaptation au changement climatique. Pour s'adapter, il faut d'abord savoir comment le climat du Manitoba change, recenser les risques et comprendre l'incidence de ces risques sur nos collectivités, notre économie et l'environnement.



Ce n'est qu'ensuite que nous pourrions commencer à accroître notre **résilience** tant à l'échelle du bassin hydrographique qu'à l'échelle de la ferme ou de la maisonnée – en prenant une série de mesures d'adaptation. Ces mesures peuvent inclure non seulement des solutions en matière d'infrastructure, mais aussi des changements sur les plans des politiques, des programmes et des méthodes de planification. L'éducation est également un outil important dans la lutte au changement climatique. Les gens du Manitoba doivent comprendre comment ils contribuent chacun au changement climatique et comment ils peuvent l'**atténuer** et s'y adapter. Pour un complément d'information à ce sujet, consultez le [Plan vert et climatique du Manitoba](#).

Une meilleure planification de la **gestion des eaux de surface** à l'échelle des bassins hydrographiques peut aider la population manitobaine à s'adapter et à renforcer sa résilience face aux événements extrêmes. Elle peut améliorer la compréhension **des effets cumulatifs** que peuvent avoir les systèmes de drainage superficiel et de drainage par canalisations enterrées, les systèmes de retenue naturels et artificiels et d'autres infrastructures à l'échelle des bassins hydrographiques. L'amélioration de la gestion des eaux de surface a de multiples effets bénéfiques qui vont au-delà de la résilience accrue aux inondations et aux sécheresses. Il suffit de penser à l'amélioration de la qualité de l'eau et d'autres biens et services écologiques ainsi qu'à la meilleure coordination et collaboration entre les propriétaires d'infrastructure.



Objectifs stratégiques

1. **Améliorer notre compréhension de l'incidence du changement climatique sur l'eau et les écosystèmes aquatiques.**
2. **Évaluer la vulnérabilité climatique ainsi que ses risques et possibilités pour la population manitobaine.**
3. **Mettre en œuvre des mesures d'adaptation et d'autres mesures visant à renforcer la résilience du Manitoba face au changement climatique et aux événements extrêmes, notamment les inondations et les sécheresses.**
4. **Améliorer la gestion des eaux de surface à l'échelle des bassins**

Qu'est-ce que la résilience climatique?

Dans le contexte du climat, la résilience est la capacité des systèmes sociaux, économiques et environnementaux d'éviter et de réduire les effets du changement climatique ou de s'en remettre rapidement.

Toutefois, le concept de résilience ne se limite pas au climat. Il peut s'appliquer à tout événement dangereux, y compris les incendies de forêt, la contamination, les cyberattaques ou une pandémie.

En rendant nos réseaux plus résistants aux effets du changement climatique, nous améliorons souvent par le fait même la **redondance** de ces systèmes et en tirons des avantages collatéraux. Par exemple, l'amélioration de l'interconnexion entre les systèmes de distribution d'eau – dont les systèmes auxiliaires, les modèles de services d'eau régionaux comme les coopératives et les possibilités d'accès à de multiples sources d'eau non traitée – renforce à la fois la résilience et la redondance des réseaux face au changement climatique et à d'autres risques.

Relever les défis et saisir les possibilités entourant nos aménagements hydrauliques

Les aménagements hydrauliques sont essentiels à la gestion de l'eau et englobent tous les systèmes techniques et naturels qui permettent de transporter, de stocker, de traiter et de distribuer l'eau.

Ils jouent un rôle inestimable dans la protection contre les inondations, la fourniture d'une eau potable sûre et fiable, le traitement des eaux usées et la production d'hydroélectricité, en plus de fournir d'autres bénéfices. Une grande partie des aménagements hydrauliques du Manitoba est détenue et exploitée par les gouvernements provinciaux et municipaux. Toutefois, d'autres entités, notamment des coopératives, des entreprises, des districts hydrographiques, peuvent posséder ou exploiter un aménagement hydraulique. Certains types d'aménagements hydrauliques sont utilisés à plusieurs fins en vue de l'atteinte de divers résultats. Le réservoir Shellmouth, par exemple, offre une protection contre les inondations, un approvisionnement en eau et des possibilités de loisirs. Ce type d'infrastructures à usages multiples est complexe à exploiter en raison des besoins divers et souvent contradictoires des acteurs de l'eau. Bien que les aménagements hydrauliques du Manitoba nous offrent des avantages considérables, nous devons aussi tenir compte de leurs répercussions sur l'environnement et les collectivités situées dans les zones touchées.

Les aménagements hydrauliques peuvent être artificiels ou naturels, certains projets intégrant ces deux caractéristiques dans leur conception.

Les infrastructures techniques ou grises sont construites par l'homme et comprennent les barrages, les réservoirs, les digues, les canaux de dérivation, les canaux de drainage, les égouts, les stations de pompage, les ponceaux, les traversées, les aqueducs ainsi que les systèmes de traitement de l'eau potable et des eaux usées et leurs réseaux de distribution. Cependant, on reconnaît de plus en plus que les écosystèmes sains et les processus écologiques naturels peuvent contribuer largement – de manière efficace et fiable – à l'atteinte d'objectifs de gestion de l'eau traditionnellement atteints au moyen d'aménagements hydrauliques artificiels. C'est ce qu'on entend par l'utilisation de l'**infrastructure naturelle**, ou de l'infrastructure verte, en tant que **solution fondée sur la nature**. Ainsi, l'intégration de la remise en état des zones humides dans la planification et la conception d'un système de drainage peut réduire les dimensions et les coûts des drains artificiels tout en offrant des avantages environnementaux tels que l'amélioration de la biodiversité et de la qualité de l'eau.

Les défis en matière d'aménagements hydrauliques du Manitoba sont nombreux et pressants, mais le plus important d'entre eux est notre **déficit d'infrastructure**. L'accès au financement et aux ressources nécessaires pour remettre en état ou remplacer et entretenir adéquatement les aménagements hydrauliques vieillissants est un problème auquel les gestionnaires d'infrastructure sont confrontés de plus en plus souvent, non seulement au Manitoba, mais aussi dans tout le Canada.



La croissance des collectivités et l'expansion de l'**industrie intensive en eau** exigent également le financement et la construction durables de nouvelles infrastructures d'eaux et d'eaux usées ou l'amélioration de leur capacité. Il faut aussi tenir compte des sommes importantes que l'industrie intensive en eau et d'autres utilisateurs injectent dans l'infrastructure, dont les entreprises d'irrigation, pour assurer l'optimisation des investissements réalisés. Dans l'ensemble, le Manitoba se trouve à un moment charnière de l'évolution de sa capacité de gestion de l'eau et de ses infrastructures d'eaux et d'eaux usées.

Le Manitoba continue d'approfondir son approche de gestion de l'eau et de développement économique en mettant l'accent sur la croissance durable. Il existe

des possibilités de collaboration avec les acteurs de l'eau qui peuvent aider le Manitoba à établir ses priorités en matière d'aménagement hydraulique, notamment au moyen d'**autres instruments financiers novateurs**, et à saisir des possibilités de croissance à court et à long terme reflétant les besoins des collectivités et de l'industrie.

On anticipe que les changements climatiques viendront fragiliser nos infrastructures vieillissantes, ce qui réduira encore davantage leur efficacité. C'est pourquoi il nous faudra mieux comprendre l'état actuel des aménagements hydrauliques du Manitoba, y compris leur vulnérabilité aux changements climatiques et aux événements extrêmes.

Objectifs stratégiques

1. **Comprendre l'état actuel des aménagements hydrauliques du Manitoba et recenser leurs principales vulnérabilités face au changement climatique.**
2. **Investir dans les aménagements hydrauliques en mettant l'accent sur la protection de l'environnement, la santé humaine et la sécurité publique, le renforcement de la résilience et de la capacité régionale ainsi que le développement économique.**
3. **Planifier avec transparence les investissements dans les aménagements hydrauliques.**
4. **Tirer parti d'instruments financiers nouveaux et novateurs et de modèles de financement durables pour les projets d'aménagement hydraulique.**
5. **Donner la priorité à l'intégration d'infrastructures naturelles et de solutions fondées sur la nature pour relever les défis de la gestion de l'eau.**

Projet des canaux de déversement du lac Manitoba et du lac Saint-Martin

Les vastes inondations de 2011 ont entraîné des débordements sans précédent dans le lac Manitoba et le lac Saint-Martin, causant une évacuation prolongée des collectivités entourant le lac Saint-Martin et la rivière Dauphin, l'inondation de milliers d'acres de terres agricoles et l'endommagement d'innombrables ponts, routes, maisons et chalets. Transport et Infrastructure Manitoba met en place des mesures permanentes de lutte contre les inondations dans cette région dans le cadre du projet des canaux de déversement du lac Manitoba et du lac Saint-Martin.

Les canaux de déversement amélioreront la régularisation de l'eau du lac Manitoba et du lac Saint-Martin, réduiront les probabilités de débordement des deux lacs et diminueront le risque de dommages et de perturbations liés aux inondations pour les collectivités de la région. Pour en savoir plus sur ce projet, consultez www.manitoba.ca/mit/wms/lmb/lsmoutlets (en anglais seulement).

Répondre de façon durable aux besoins en eau des générations actuelles et futures

Le Manitoba a besoin de réserves d'eau fiables et de qualité pour répondre aux besoins fondamentaux de sa population, maintenir la santé des écosystèmes, assurer la production et la sécurité alimentaires, générer de l'énergie et soutenir la croissance économique..

Toutefois, la mise en place de réserves d'eau fiables pour répondre aux demandes actuelles ne doit pas se faire au détriment de l'eau et de l'environnement que nous laisserons aux générations futures. Dans un esprit de développement durable, le Manitoba a mis en place un **cadre d'attribution de l'eau** qui dicte qui peut utiliser l'eau, comment, quand et où. Des limites sont imposées à l'attribution de l'eau provenant d'un aquifère ou d'un cours d'eau pour protéger les écosystèmes aquatiques, assurer l'approvisionnement en eau des générations futures et réduire le risque de pénurie d'eau pour les utilisateurs. Ces limites sont appelées **limites d'attribution durable**. Lorsqu'un aquifère ou un cours d'eau visé par un droit d'utilisation atteint son seuil d'attribution durable, il est considéré comme étant entièrement attribué et ne peut faire l'objet d'aucune autre licence.

Bien que le Manitoba dans son ensemble dispose d'abondantes réserves d'eaux de surface et d'eaux souterraines de haute qualité, plusieurs réserves d'eau du sud du Manitoba sont entièrement ou presque entièrement attribuées. Dans ces régions où l'eau est rare, les possibilités de développement économique et de croissance des collectivités sont limitées. Cela est particulièrement vrai pour les secteurs de l'irrigation des cultures de pommes de terre et de la transformation agricole, des secteurs qui contribuent grandement à l'économie du Manitoba. À mesure que ses besoins industriels et sociaux iront en augmentant, le Manitoba devra augmenter sa capacité d'approvisionnement en eau, ou il risque de devoir freiner sa croissance future. Le Manitoba peut envisager le recours à de nouvelles technologies nouvelles ou novatrices pour optimiser l'utilisation de ses réserves d'eau actuelles. Cependant, il ne pourra accroître sa capacité d'approvisionnement en eau partout où la demande surpassera l'offre. Il faudra tenir compte de cette réalité dans les plans de



développement économique et communautaire, tout en reconnaissant le fait que des possibilités existent. Les changements prévus dans les régimes climatiques et hydrologiques auront aussi des répercussions sur l'offre et la demande en eau. Toutefois, on ne comprend toujours pas bien comment le changement climatique et la demande future influenceront sur la disponibilité de l'eau au sein de tous les secteurs. Une meilleure compréhension de ces besoins sera nécessaire pour assurer une planification régionale efficace à l'avenir.

Les conditions météorologiques extrêmes et la variabilité des niveaux et des débits d'eau constituent également des défis majeurs pour la gestion de l'approvisionnement en eau. Ces défis pourraient s'accroître à l'avenir, car on s'attend à ce que la gravité et la fréquence des événements extrêmes augmentent avec le changement climatique. Il faudra construire de nouveaux aménagements hydrauliques et moderniser les aménagements actuels pour assurer la fiabilité de nos

systèmes de traitement et la distribution de l'eau et l'accès des collectivités et des industries du Manitoba à une eau potable saine et propre. La mise en place de systèmes régionaux tels que les coopératives de distribution d'eau, l'amélioration de l'interconnexion entre les réseaux de distribution de l'eau, l'accès à de multiples sources d'eau non traitée et l'aménagement de bassins ou à de réservoirs de stockage d'eau non traitée sont des façons de moderniser les aménagements

hydrauliques qui peuvent améliorer la **résilience de l'approvisionnement en eau** face au changement climatique. Le Manitoba devra soigneusement établir la hiérarchie du financement de ses infrastructures pour atteindre ses objectifs en matière de protection de l'environnement, de santé humaine et de sécurité publique, de renforcement de la résilience et de la capacité régionale ainsi que de développement économique.

Objectifs stratégiques

1. **Évaluer l'offre et la demande d'eau actuelles et futures au Manitoba.**
2. **Veiller à ce que l'attribution de l'eau repose sur une approche durable à long terme, qui inclut des considérations telles que les besoins des écosystèmes, les conditions climatiques actuelles et futures et les risques pour les utilisateurs d'eau.**
3. **Accroître la fiabilité et l'accessibilité des réserves d'eau au bénéfice des collectivités, des exploitations agricoles, des industries et d'autres utilisateurs, y compris les secteurs du loisir et du tourisme.**
4. **Continuer de s'occuper de la question des avis sur la qualité de l'eau potable de longue durée, y compris les avis d'ébullition de l'eau.**

Accès équitable à une eau potable propre, salubre, fiable et abordable

Le Manitoba estime qu'il est prioritaire d'assurer à l'ensemble des Manitobaines et des Manitobains un accès équitable à une eau potable propre, sûre, fiable et abordable. Le Service de l'eau potable du Manitoba régit plus de mille réseaux d'alimentation en eau potable et fournit aux fournisseurs de services d'eau et au public des conseils, une expertise technique, des renseignements et du matériel éducatif sur la salubrité de l'eau potable. La Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba joue également un rôle important en offrant un financement et un soutien technique aux collectivités en matière de services d'alimentation en eau potable.

Malgré les progrès réalisés jusqu'à maintenant, il subsiste des inégalités au Manitoba puisque certaines communautés et municipalités n'ont pas les moyens financiers de construire ou d'améliorer leurs réseaux de traitement et de distribution de l'eau. De nombreux réseaux publics et semi-publics d'alimentation en eau émettent des avis d'ébullition d'eau de courte, de moyenne ou de longue durée dans tout le Manitoba. Les avis de courte durée sont dus à des problèmes mineurs qui peuvent être facilement réglés à l'intérieur d'un délai raisonnable. Par contre, les avis de longue durée nécessitent souvent l'injection de fonds d'immobilisation importants pour régler des problèmes d'exploitation et de traitement majeurs.

Sur les terres des Premières Nations, l'eau relève de la responsabilité du gouvernement fédéral. À cette fin, le gouvernement du Canada travaille avec les collectivités des Premières Nations pour mettre fin aux avis d'ébullition de longue durée et améliorer les systèmes d'alimentation en eau potable et de traitement des eaux usées dans les réserves. Le travail du Manitoba en matière de protection des sources d'eau, de formation des exploitants de réseaux d'eau potable et d'analyse des échantillons d'eau contribue également à la prestation des services d'eau potable dans les communautés autochtones et non autochtones du Manitoba.

Assurer la qualité et la disponibilité des eaux souterraines

Les eaux souterraines étant dissimulées sous terre, elles sont souvent négligées et sous-évaluées malgré leur importance vitale pour le Manitoba.

Les volumes d'eaux souterraines utilisables sont emmagasinés dans des roches et des sédiments poreux appelés **aquifères**. Le Manitoba jouit d'une abondance d'aquifères de grande qualité et à haut rendement constitués de substratum rocheux ou de sable et de gravier qui fournissent des réserves d'eau fiables.

À l'extérieur de Winnipeg, la plupart des Manitobaines et des Manitobains dépendent de l'eau souterraine provenant de puits privés ou de réseaux d'alimentation municipaux pour leurs besoins domestiques (p. ex. boire, se laver, assainir et cuisiner). L'eau souterraine est aussi couramment utilisée pour l'irrigation,

l'abreuvement du bétail, la transformation industrielle, le chauffage et la climatisation. Elle joue un rôle clé dans le maintien de nombreux écosystèmes, notamment en soutenant le débit de base des rivières et d'autres cours d'eau et en alimentant en eau les terres humides.

Certaines régions de la province ont des problèmes liés à la qualité des eaux souterraines, en raison de facteurs naturels (p. ex. la salinité) ou humains (p. ex. la mauvaise gestion des puits). Les ressources en eau souterraine peuvent également s'épuiser lorsque leur utilisation dépasse leur taux de recharge naturelle. L'épuisement d'un aquifère survient à la suite d'une sécheresse ou d'une surexploitation aux fins de l'activité humaine.



Le Manitoba gère plusieurs grands aquifères, dont l'aquifère du delta de l'Assiniboine et l'aquifère du lac Oak. Les grands aquifères font l'objet de limites de prélèvement durable, et certains d'entre eux sont assujettis à des **plans locaux de gestion des aquifères** axés sur la protection, la gestion, la conservation ou la régénération des eaux souterraines.

L'étude et la surveillance des aquifères permettent non seulement de comprendre la ressource, mais aussi de déterminer la qualité des eaux souterraines pour la consommation humaine et les volumes d'eau pouvant être prélevés. Il existe de nouvelles technologies et de nouvelles données qui pourraient servir à affiner notre compréhension des aquifères.



Objectifs stratégiques

1. **Protéger les sources d'eau potable.**
2. **Valoriser les eaux souterraines, les gérer de manière durable et protéger la ressource.**
3. **Cerner, communiquer et atténuer les problèmes liés à la disponibilité et à la qualité des eaux souterraines.**
4. **Accroître notre compréhension des réserves d'eaux souterraines, de leur qualité et de leurs liens avec d'autres éléments de l'environnement.**

Importance des terres humides du Manitoba

Les terres humides sont l'une des ressources les plus précieuses de la province et l'un des écosystèmes les plus productifs de la planète. Les marais, les tourbières ombrotrophes, les tourbières minérotrophes, les marécages, les bourbiers et les cuvettes des Prairies sont tous considérés comme des terres humides.

Les terres humides sont précieuses parce qu'elles remplissent une multitude de fonctions – dont beaucoup sont bénéfiques pour la population manitobaine. À titre d'exemple, les terres humides :

- contiennent une abondance et une diversité incroyables de plantes aquatiques, d'insectes et d'animaux sauvages;
- rechargent les aquifères sous-jacents, contribuant à la reconstitution des réserves d'eaux souterraines pour des fins municipales, l'irrigation et d'autres utilisations;
- recueillent et stockent les hautes eaux saisonnières et forment une bande- tampon naturelle contre les inondations;
- améliorent la qualité de l'eau en filtrant et en purifiant l'eau qui les traverse;
- sont des zones pittoresques et récréatives offrant des possibilités d'observer et de jouir de la faune et de la flore sauvages;
- séquestrent le carbone.

Les terres humides ont une valeur économique énorme pour le Manitoba. On estime à des milliards de dollars chaque année la valeur des biens et services écologiques dérivés des terres humides canadiennes. Dans les régions habitées du Canada, jusqu'à 70 % de nos terres humides ont déjà été détruites ou dégradées. Heureusement, les efforts de conservation et la sensibilisation accrue à la valeur des terres humides ont permis de protéger, de maintenir et d'améliorer de nombreuses terres humides du Manitoba.

Protéger les eaux de surface et en améliorer la qualité

Toutes les eaux visibles en surface, y compris celles des lacs, des rivières, d'autres cours d'eau et des terres humides, sont appelées **eaux de surface**. Des eaux protégées et propres sont essentielles au maintien d'utilisations importantes telles que la consommation d'eau potable, les loisirs, l'irrigation, l'abreuvement du bétail et la protection de la **vie aquatique**.

La qualité de l'eau dépend des caractéristiques du bassin hydrographique, dont le climat, les réseaux de drainage, les sols et la végétation. Les pratiques d'utilisation des terres (dont l'application d'engrais et de pesticides) et les sources ponctuelles de rejet d'eaux usées municipales et industrielles influent également sur la qualité de l'eau des lacs et des rivières. Bon nombre des facteurs influant sur la qualité de l'eau sont intensifiés par le changement climatique. En général, les données sur la qualité de l'eau montrent que la qualité des eaux de surface est généralement meilleure dans le nord que dans le sud de la province, où les répercussions du développement ont entraîné une dégradation de la qualité de l'eau dans certaines régions. Néanmoins, la qualité de l'eau s'est aussi dégradée dans le nord du Manitoba, la création de réservoirs et de canaux de dérivation de l'eau y ayant provoqué des hausses ou des baisses de débit, des inondations et des altérations de l'eau de source.

Un enjeu de taille lié à la qualité de l'eau au Manitoba est la **charge excessive en éléments nutritifs**. Il s'agit de l'un des principaux facteurs contribuant à la prolifération des algues dans les plans d'eau du Manitoba, y compris le lac Winnipeg. Deux facteurs viennent complexifier les mesures d'amélioration de la qualité de l'eau du lac : la grandeur du bassin hydrographique du lac Winnipeg qui s'étend sur plus d'un million de kilomètres carrés et la présence de nombreuses petites sources d'éléments nutritifs (phosphore et azote) dans le bassin, ce qui inclut

l'écoulement terrestre. Environ 70 % de l'eau et 50 % des éléments nutritifs du lac Winnipeg proviennent de l'extérieur de la province. En étroite collaboration avec la population manitobaine et les administrations voisines, le Manitoba continue de prendre des mesures pour améliorer la qualité de l'eau et réduire la charge en éléments nutritifs du lac Winnipeg.

La qualité des eaux de surface du Manitoba est également compromise par des **contaminants préoccupants**. Les contaminants préoccupants sont des substances chimiques naturelles ou artificielles et d'autres substances détectées dans l'environnement à des concentrations pouvant avoir des effets délétères sur la vie aquatique, la faune et la santé humaine. Les substances d'origine naturelle, comme le mercure, peuvent atteindre des niveaux toxiques en raison de l'activité humaine. Parmi les contaminants préoccupants figurent les produits pharmaceutiques et les produits de soins personnels, les perturbateurs endocriniens, les polluants organiques persistants, les retardateurs de flamme, les surfactants, les nanomatériaux, les microplastiques et le mercure. Les contaminants préoccupants sont rejetés dans les milieux aquatiques à partir de diverses sources de rejet ponctuelles et diffuses. Comme les installations de traitement des eaux usées ne parviennent pas à les éliminer totalement, ces contaminants peuvent être rejetés directement dans les eaux de surface.

Objectifs stratégiques

1. Protéger les sources d'eau potable.
2. Gérer la qualité des eaux de surface pour protéger la vie aquatique et les utilisations pour l'activité humaine.
3. Réduire la charge excessive en éléments nutritifs dans les cours d'eau du Manitoba.
4. Améliorer notre compréhension et notre gestion des contaminants préoccupants.

Lac Winnipeg

De par ses plages magnifiques et ses eaux qui s'étendent à perte de vue, le lac Winnipeg est l'une des plus précieuses ressources en eau douce du Manitoba. En plus d'occuper le dixième rang des plus grands lacs d'eau douce au monde, le lac Winnipeg joue un rôle crucial au Manitoba dans les domaines du tourisme, des loisirs, de la pêche commerciale et récréative, et de la production d'hydroélectricité. Plus de 23 000 Manitobains vivent en permanence dans 30 collectivités parsemées le long des rives du lac, notamment dans les nombreuses collectivités autochtones et métisses. Ses plages de classe mondiale attirent beaucoup de visiteurs dans la province, et les rives est et ouest du bassin sud sont des lieux de prédilection pour les amateurs de natation, de canotage, de voile et de planche à voile. Chaque année, près de 800 pêcheurs commerciaux travaillent sur le lac Winnipeg, à la recherche de poissons reconnus mondialement, notamment le doré jaune, la laquaiche aux yeux d'or, le doré noir, le corégone et d'autres espèces. Les pêcheurs à la ligne y trouvent de nombreux lieux de pêche offrant aussi des panoramas splendides. Le lac Winnipeg est également le troisième réservoir en importance au monde et produit suffisamment d'énergie hydroélectrique pour répondre aux besoins de toute la population manitobaine.

Au cours des dernières décennies, la fréquence et l'ampleur des proliférations d'algues dans le lac Winnipeg ont augmenté, en partie en raison de la présence de concentrations excessives d'éléments nutritifs végétaux, d'azote et de phosphore. Les apports en phosphore et en azote proviennent de pratiquement toutes les activités ayant cours dans le bassin hydrographique du lac Winnipeg, un bassin d'une superficie d'un million de kilomètres carrés qui s'étend sur deux pays, quatre provinces et quatre États américains. L'ensemble du bassin hydrographique transfrontalier du lac Winnipeg fait l'objet de travaux visant à réduire les apports en éléments nutritifs de toutes les sources. Pour en apprendre davantage à ce sujet, consultez www.manitoba.ca/sd/water/lakes-beaches-rivers/lake-winnipeg.fr.html.

Accroître la participation autochtone à la gestion de l'eau

Comme le stipule la Loi sur la réconciliation, le gouvernement du Manitoba est résolu à favoriser la réconciliation et sera guidé dans ses efforts par les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation ainsi que par les principes établis dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Pour faire progresser la réconciliation, le Manitoba doit tenir compte des principes de respect, d'engagement, de compréhension et d'action et poursuivre le dialogue et la collaboration avec les dirigeants et les peuples des Premières Nations, des Inuits et des Métis, y compris les aînés et les gardiens du savoir, les jeunes et les organismes autochtones. Le dialogue et la collaboration nous permettront d'établir et de maintenir des relations respectueuses entre les peuples autochtones et non autochtones, d'instaurer un climat de confiance, d'appuyer les accords historiques, de favoriser la guérison et de créer une société plus équitable et inclusive.

Les possibilités d'inclusion se multiplient, et la table est mise pour une plus grande collaboration. Le Manitoba s'engage à établir des partenariats utiles avec les gouvernements des Premières Nations, des Métis et des Inuits et à travailler avec eux à l'avancement de priorités communes liées à la gestion de l'eau. La Stratégie manitobaine de gestion de l'eau marque le début de l'important travail à accomplir en matière de gestion de l'eau au Manitoba, et les occasions de collaboration seront fort nombreuses.

Dans le cadre de la collaboration avec les gouvernements et les communautés autochtones, nous nous efforcerons notamment de mieux définir les objectifs stratégiques de ce secteur d'intervention principal.

Objectifs stratégiques

1. **Établir un dialogue respectueux avec les communautés autochtones pour apprendre d'elles et incorporer les perspectives, les besoins et les connaissances des communautés et des peuples autochtones aux secteurs d'intervention, aux objectifs stratégiques et aux plans d'action de la Stratégie manitobaine de gestion de l'eau.**
2. **Créer un processus entre le gouvernement provincial et les gouvernements et communautés autochtones pour favoriser la compréhension mutuelle de leurs rôles respectifs au chapitre de la gestion de l'eau.**
3. **Promouvoir l'établissement de liens plus étroits entre les communautés autochtones et les gouvernements locaux non autochtones, les responsables des districts hydrographiques et d'autres organismes participant à la gestion de l'eau à l'échelle des bassins hydrographiques.**

Première Nation de Shoal Lake 40 et eau potable de Winnipeg

L'eau potable de Winnipeg provient du lac Shoal, situé dans le sud-est du Manitoba, à la frontière de l'Ontario et du Manitoba, dans le bassin hydrographique du lac des Bois. L'eau est dérivée du lac Shoal vers la Ville de Winnipeg par l'aqueduc de Winnipeg. La construction de l'aqueduc de Winnipeg a commencé en 1915 pour se terminer en 1919.

La dérivation de l'eau du lac Shoal aux fins d'utilisation par le District hydrographique du Grand Winnipeg a été autorisée en vertu de l'[Ordonnance d'approbation de 1914 de la Commission mixte internationale](#). Pour construire l'aqueduc de Winnipeg, une partie des terres de la Première Nation de Shoal Lake 40 entourant la baie Indian a été expropriée, et ses résidents ont été déplacés et installés sur une péninsule de l'autre côté du lac. Dans le cadre du projet, un canal de dérivation a été construit, isolant la Première Nation sur une île artificielle. La communauté dépendait d'un traversier et d'un chemin de glace pour traverser le lac jusqu'à l'achèvement de la route Freedom en 2019, qui relie en permanence la Première nation de Shoal Lake 40 au reste du Canada.

En 1989, la Première Nation de Shoal Lake 40 a conclu l'[entente tripartite du lac Shoal](#) avec le gouvernement du Manitoba et la Ville de Winnipeg. Conclue il y a 60 ans, cette entente est conçue pour reconnaître les droits autochtones et les champs de compétences de la Première Nation de Shoal Lake 40, protéger et améliorer la qualité de l'eau du lac Shoal et promouvoir les possibilités de développement durable pour la collectivité du lac Shoal.

La Première Nation de Shoal Lake 40 est un partenaire clé dans la gestion des sources d'eau au Manitoba. Elle protège la qualité du lac Shoal au profit des centaines de milliers de Winnipegois qui en dépendent.

Délivrance de licences en vertu de la Loi sur l'énergie hydraulique

La délivrance de licences aux fins de la production d'énergie hydraulique remonte au début des années 1900. Il s'agit de l'une des plus anciennes formes de gestion des ressources naturelles du Manitoba, rendue possible par la Loi sur l'énergie hydraulique et son règlement d'application, qui ont vu le jour en 1930. La délivrance de licences permet à la province de répartir ses vastes ressources hydroélectriques de façon durable et de garantir une électricité propre, fiable et abordable à l'ensemble des Manitobaines et des Manitobains.

La quasi-totalité de l'électricité du Manitoba provient de la production hydroélectrique. En 2022, 19 projets hydroélectriques étaient autorisés en vertu de la Loi. L'approche du Manitoba à l'égard des ressources hydroélectriques évolue en fonction des attentes du public en matière d'intendance environnementale, de sécurité énergétique ainsi que de croissance sociale et économique. Le Manitoba reconnaît la nécessité d'en faire davantage pour remédier aux répercussions historiques de ses anciennes centrales hydroélectriques, et il s'est engagé dans cette voie.

En 2021, le gouvernement du Manitoba a délivré des licences en vertu de la Loi sur l'énergie hydraulique pour trois projets de Manitoba Hydro, à savoir la dérivation de la rivière Churchill, la régularisation du lac Winnipeg et la centrale de Jenpeg. Ces licences ont donné lieu à de vastes consultations sur les répercussions sociales, environnementales et économiques des projets en question. Pour la première fois, des licences exigent que Manitoba Hydro consulte les communautés autochtones, applique les connaissances traditionnelles à ses activités quotidiennes et élargisse le champ d'action du [Programme de surveillance coordonnée du milieu aquatique](#) pour qu'on puisse mieux comprendre les effets environnementaux des centrales hydroélectriques sur les poissons et les habitats aquatiques, les rivages et d'autres aspects de nos réseaux hydrologiques. Le Manitoba s'engage à favoriser la réconciliation et à collaborer avec les collectivités à la refonte du processus de délivrance de licences en vertu de la Loi sur l'énergie hydraulique. Le Manitoba travaillera avec les communautés autochtones aux prises de décisions futures sur l'énergie hydraulique afin de favoriser la santé et le bien-être des Manitobaines et des Manitobains et de leurs communautés.

Améliorer la coordination de la gestion et de la gouvernance de l'eau des bassins hydrographiques et des aquifères

Le Manitoba compte de nombreux partenaires et acteurs clés qui jouent tous un rôle important dans la gestion de l'eau.

Il s'agit notamment des gouvernements fédéral, municipaux et autochtones, de Manitoba Hydro, des districts hydrographiques, des conseils de gestion des aquifères et des ressources, des districts de planification et de la **région d'aménagement du territoire de la capitale**, des fournisseurs d'eau, des producteurs, de l'industrie, du milieu universitaire et du monde des affaires. Une gouvernance claire et efficace de l'eau permettra de définir les rôles et les responsabilités de l'ensemble des Manitobaines et des Manitobains au chapitre de la gestion de l'eau et de jeter les bases de l'atteinte de nos objectifs stratégiques.



La **gouvernance de l'eau** fait référence aux divers systèmes en place pour gérer l'eau à différents paliers (p. ex. fédéral, provincial, local) ainsi qu'aux modèles de prestation des services d'eau aux clients.

La gouvernance de l'eau englobe les structures de responsabilités liées à divers aspects de la gestion de l'eau (p. ex. ministères, municipalités, organismes, conseils) ainsi que leurs mandats respectifs. Elle définit le cadre juridique de la gestion de l'eau par le truchement de lois, de règlements et de mécanismes d'application de la loi. Elle englobe également les stratégies, les politiques et les programmes de gestion de l'eau en place. Les systèmes de gouvernance de l'eau actuels doivent être régulièrement examinés. C'est ainsi qu'on peut s'assurer qu'ils sont transparents, coordonnés et collaboratifs et déterminer s'il faut les remplacer par des mécanismes nouveaux et améliorés.



La mise en œuvre des activités de gestion des eaux et des terres à l'échelle des bassins hydrographiques améliore la coordination et la collaboration et favorise une approche intégrée et adaptative de la gestion de l'eau. Comme l'eau ignore les limites territoriales, la collaboration avec les responsables des bassins hydrographiques et des aquifères est essentielle à l'adoption d'une approche coordonnée. Le Manitoba a mis en place un certain nombre de programmes afférents aux bassins hydrographiques, notamment le Programme des districts hydrographiques.

Le Manitoba partage certains **bassins hydrographiques transfrontaliers** avec des administrations en amont telles que l'Alberta, la Saskatchewan, l'Ontario, le

Dakota du Nord et le Minnesota. L'eau ignorant les frontières, les activités ou aménagements (dont les canaux de drainage, les prélèvements d'eaux, les barrages et les dérivations) réalisés dans des bassins hydrographiques transfrontaliers communs peuvent avoir des effets délétères importants sur les eaux s'écoulant vers le Manitoba.

En collaboration avec les administrations en amont, le Manitoba doit continuer d'assurer la gestion quantitative et qualitative des eaux de surface et des eaux souterraines des bassins hydrographiques transfrontaliers communs, tout en renforçant les mécanismes interprovinciaux et internationaux en place, au besoin.



Objectifs stratégiques

1. **Gérer l'eau à l'échelle des bassins hydrographiques.**
2. **Collaborer avec les administrations voisines à la gestion des eaux transfrontalières.**
3. **Assurer une gouvernance claire et efficace de l'eau qui s'harmonise avec les objectifs stratégiques du Manitoba au chapitre de la gestion de l'eau.**
4. **Coordonner les investissements financiers pour atteindre les objectifs définis pour les bassins hydrographiques.**
5. **Améliorer et rationaliser la prestation des services d'eau axés sur les clients.**

Services d'eau axés sur les clients au Manitoba

Le **Service de recherche de possibilités économiques du Manitoba** soutient activement les entrepreneurs qui ont besoin d'aide pour exploiter ou agrandir leur entreprise ou investir au Manitoba. Il offre un service de conciergerie à guichet unique aux entreprises de tous les secteurs. Les entreprises et les acteurs de l'eau ont ainsi accès aux programmes et aux politiques de soutien dont ils ont besoin dans le cadre d'une approche à guichet unique favorisant la communication avec le gouvernement. L'équipe du Service de recherche de possibilités économiques du Manitoba aide l'industrie à comprendre les exigences liées à la disponibilité de l'eau et à la prestation de services d'eau au Manitoba, établit les liens requis pour favoriser l'éducation et réduire les formalités administratives et fournit des conseils et un soutien pour assurer le diagnostic de problèmes et favoriser la croissance de l'industrie au Manitoba.

Améliorer les données, les renseignements et les connaissances dont nous disposons sur l'eau

Les données, les renseignements et les connaissances sur l'eau sont essentiels à la gestion de l'eau, notamment pour la prise de décisions en temps réel et la planification à long terme.

Les **réseaux de surveillance de l'eau** fournissent des données essentielles pour agir et intervenir à l'égard des défis de la gestion de l'eau. Le Manitoba maintient un certain nombre de réseaux de surveillance qui assurent le suivi et l'analyse de données qualitatives et quantitatives sur l'eau. Pour certains de ses programmes de collecte de données, le Manitoba compte sur des partenaires, dont le gouvernement fédéral, Manitoba Hydro, les districts hydrographiques, les universités, les associations de propriétaires de chalets et d'autres acteurs. La mise en commun des données et des renseignements entre les organismes de collecte est un aspect important des programmes de surveillance du Manitoba. Par ailleurs, le libre accès aux données et aux renseignements provinciaux sur l'eau est nécessaire à la recherche et à l'orientation des méthodes de gestion de l'eau à l'échelle locale ou régionale.



Bien que les mots « données, renseignements et connaissances » soient souvent utilisés de façon interchangeable, ils représentent des réalités différentes. Les « données », dans leur forme la plus simple, sont les valeurs alphanumériques brutes recueillies au moyen de méthodes d'acquisition telles que les réseaux de surveillance de l'eau (p. ex. les données de surveillance à long terme de la qualité de l'eau des rivières ou les données sur l'humidité du sol recueillies par le Réseau de Stations Agrométéorologiques). Les « renseignements » sont créés lorsqu'on traite les données pour leur donner un sens et les rendre utiles (p. ex. les cartes des risques d'inondation ou les rapports sur les volumes d'eau disponible et les conditions de sécheresse). Les « connaissances » représentent ce que nous savons et résultent d'une accumulation d'expériences passées et de points de vue uniques à chaque personne. Par exemple, les données sur les niveaux d'eau sont saisies par des stations de surveillance de l'eau et analysées en combinaison avec des **données topographiques** pour produire les renseignements figurant sur les cartes des risques d'inondation. La connaissance des risques d'inondation peut ensuite être utilisée par les instances locales pour la prise de décisions en matière de zonage et d'aménagement du territoire.

En reconnaissant l'importance des **connaissances locales et autochtones** et en les intégrant de manière respectueuse et appropriée, nous pourrions repousser les limites des méthodes de gestion de l'eau actuelles fondées sur la **science occidentale**.

Nous devons continuer d'investir dans la recherche pour combler les lacunes dans les données, les renseignements et les connaissances, car cela nous aidera à relever les défis actuels et émergents en matière de ressources en eau. La recherche ciblée pourrait se concentrer sur l'utilisation rationnelle des ressources et l'adoption de technologies et de méthodologies nouvelles et émergentes. Améliorer, moderniser et approfondir nos méthodes de recherche et de collecte de données nous donne l'occasion d'inclure –

activement et de manière plus formelle – de nouvelles données et de nouveaux renseignements au processus décisionnel. Une façon de faire serait d'intégrer les principes de **gestion adaptative** aux méthodes de gestion de l'eau du Manitoba. La gestion adaptative est un processus décisionnel itératif et souple utilisant les connaissances issues de la surveillance des résultats pour non seulement évaluer et perfectionner les outils et les approches, mais aussi saisir et partager les leçons apprises.



Objectifs stratégiques

1. **S'assurer que les programmes de surveillance soutiennent la prise de décisions sur la gestion de l'eau.**
2. **Améliorer la mise en commun des données et des renseignements sur l'eau.**
3. **Incorporer la gestion adaptative aux méthodes de gestion de l'eau au Manitoba.**
4. **Incorporer le savoir autochtone d'une manière respectueuse et appropriée.**
5. **Intégrer les connaissances locales et historiques sur l'eau.**
6. **Accroître les collaborations, les partenariats et les investissements en recherche et en innovation dans le domaine de l'eau.**

Eau et agriculture

L'eau est essentielle au secteur agricole et au secteur de la transformation agroalimentaire. Ces secteurs dépendent d'un approvisionnement en eau fiable pour faire pousser et irriguer les cultures, abreuver le bétail et créer de la valeur. L'évolution du climat aura des répercussions sur l'agriculture, mais l'agriculture peut aussi créer des solutions environnementales.

Les pratiques agricoles durables offrent de multiples avantages environnementaux, sociaux et économiques tels qu'une meilleure résilience face au changement climatique. L'adoption de pratiques agricoles durables permet d'améliorer la qualité de l'eau, d'augmenter la capacité de rétention d'eau des agroécosystèmes et de réduire les risques d'inondation. Les producteurs agricoles contribuent à la protection des ressources en eau en adoptant des pratiques visant à favoriser une utilisation rationnelle de l'eau, à améliorer la conservation de l'humidité du sol, à améliorer l'efficacité de l'irrigation et à réduire les pertes d'éléments nutritifs dues au ruissellement et à l'érosion du sol.

Le Manitoba met en œuvre un certain nombre de mesures visant à améliorer les efforts de résilience face au changement climatique, incluant des programmes visant à inciter les producteurs agricoles à adopter des pratiques de gestion bénéfiques à la ferme. Ces pratiques améliorent la résilience de l'agroécosystème face au changement climatique, fournissent des biens et services écologiques (tels qu'une meilleure qualité de l'eau) et améliorent la durabilité environnementale des exploitations agricoles du Manitoba. En mettant en œuvre des **Plans agroenvironnementaux** individuels et en participant à l'élaboration de plans de gestion des bassins hydrographiques intégrés en vertu de la Loi sur la protection des eaux, le secteur agricole adopte une approche holistique de la gestion des terres et de l'eau.

Accroître la mobilisation des Manitobaines et des Manitobains et leur participation à l'intendance de l'eau

Les Manitobaines et les Manitobains s'attendent de plus en plus à pouvoir contribuer aux décisions gouvernementales qui ont une incidence sur leur vie, surtout en regard d'une ressource aussi importante et ayant autant de ramifications que l'eau.

Les Manitobaines et les Manitobains s'attendent de plus en plus à pouvoir contribuer aux décisions gouvernementales qui ont une incidence sur leur vie, surtout en regard d'une ressource aussi importante et ayant autant de ramifications que l'eau.

Le gouvernement du Manitoba gère l'eau au profit de l'ensemble des Manitobaines et des Manitobains et s'engage à consulter le public sur cette importante ressource de manière pertinente, cohérente, respectueuse, transparente et inclusive. Une participation accrue des Manitobaines et des Manitobains à la gestion de l'eau pourra non seulement améliorer la prise de décisions, mais aussi accroître la responsabilisation, la transparence et l'adhésion du public face aux enjeux et aux solutions liés à la gestion de l'eau. La Stratégie manitobaine de gestion de l'eau offre l'occasion d'accroître la participation des partenaires et du public au processus de planification et de prise de décisions concernant la gestion de l'eau, au moyen peut-être de méthodes de consultation nouvelles et améliorées telles que **l'élaboration conjointe**.

L'éducation sur l'eau offerte à tous les niveaux est un aspect essentiel de la sensibilisation des Manitobaines

et des Manitobains à l'importance de l'eau et aux répercussions de chacun de leurs gestes sur l'écosystème. Dans le cadre de la Stratégie manitobaine de gestion de l'eau, le Manitoba veut créer une communauté de gardiens de l'eau en valorisant l'éducation et la sensibilisation. Les gens connaissant la valeur de l'eau et l'état actuel de nos ressources en eau seront plus enclins à participer à la gestion de l'eau, et ils protégeront et utiliseront l'eau de façon plus respectueuse dans leur vie de tous les jours et au travail. Les communications et les ressources d'information ciblées, mais largement diffusées, sur des sujets tels que la conservation et l'utilisation rationnelle de l'eau, sont des outils de sensibilisation importants.

Une façon de faciliter et d'encourager la participation du public à la gestion de l'eau est de soutenir les organisations locales dans leurs initiatives relatives à l'eau, dont les **programmes de surveillance communautaire** et de **science citoyenne**. Ces programmes peuvent générer de précieux ensembles de données sur l'eau, tout en offrant d'importantes possibilités d'éducation et de participation pouvant aider les Manitobaines et les Manitobains à contribuer à la gestion de l'eau.

Objectifs stratégiques

1. **Sensibiliser davantage les Manitobaines et les Manitobains aux questions relatives à l'eau.**
2. **Faire participer les Manitobaines et les Manitobains aux processus de planification et de prise de décisions concernant la gestion de l'eau.**
3. **Soutenir la consultation d'organismes locaux et leur participation dans des initiatives relatives à l'eau, dont les programmes de surveillance communautaire et de science citoyenne.**

Mise en œuvre de la stratégie

Rôles et responsabilités

La gestion de l'eau au Manitoba est une responsabilité que partage le gouvernement du Manitoba avec diverses instances ayant toutes d'importants rôles à jouer : le gouvernement fédéral, les gouvernements autochtones, les gouvernements locaux, les districts de planification et la région d'aménagement du territoire de la capitale, les sociétés d'État et des partenaires tels que les districts de bassins hydrographiques et les conseils de gestion des ressources. Tous les utilisateurs d'eau, y compris l'industrie, doivent aussi être de bons intendants de nos précieuses ressources en eau.

La Stratégie manitobaine de gestion de l'eau décrit la vision, la mission, les principes directeurs et les objectifs stratégiques du gouvernement du Manitoba au chapitre de la gestion de l'eau. Elle sera mise en œuvre par divers ministères provinciaux qui harmoniseront leurs activités pour favoriser sa réussite. Pour se concrétiser, la vision de la Stratégie manitobaine de gestion de l'eau nécessitera également la coopération et la collaboration d'autres acteurs partageant la responsabilité de divers aspects de la gestion de l'eau. Dans certains cas, d'autres gouvernements et partenaires devront contribuer pour assurer l'atteinte de nos objectifs stratégiques. Les plans d'action élaborés dans le cadre de la Stratégie manitobaine de gestion de l'eau devront préciser clairement les responsabilités de mise en œuvre aux échelons tant de la direction que de l'exécution. Enfin, la population manitobaine devra participer à la mise en œuvre de certains aspects de la stratégie si nous voulons que celle-ci soit couronnée de succès. C'est en effet grâce au soutien des Manitobaines et des Manitobains que s'opérera le changement de culture en faveur de la valorisation de l'eau.

Surveillance, évaluation et indicateurs

La nouvelle Stratégie manitobaine de gestion de l'eau ouvrira la voie aux travaux et aux prises de décisions sur l'eau des dix prochaines années et au-delà. Une surveillance et une évaluation continues nous permettront de déterminer si les mesures mises en œuvre pour atteindre nos objectifs stratégiques sont efficaces. Les indicateurs, en tant que moyens utiles de mesurer les progrès accomplis vers la concrétisation de notre vision de la gestion de l'eau au Manitoba, seront établis dans le cadre de l'élaboration du plan d'action initial.



Conclusion

L'eau coule dans les veines du Manitoba. C'est là où les eaux d'amont de contrées éloignées – les montagnes Rocheuses à l'ouest, les grandes plaines au sud et la forêt boréale à l'est – se jettent dans la mer aux confins de la baie d'Hudson. Les magnifiques rivières et lacs de notre province ont rapproché et soutenu des générations d'êtres humains, tout comme l'ont fait ses cours d'eau, ses terres humides et ses eaux souterraines cachées sous la terre. L'eau a façonné et refaçonné la terre où nous vivons, tout comme elle a imprégné les cultures et les modes de vie que nous partageons. Sa présence et son absence, son pouvoir de préserver la vie ou de la malmener et son caractère prévisible et changeant façonnent véritablement nos vies.

Cependant, partout où ils vivent, les humains ont changé l'eau et l'eau les a changés. Nous l'évacuons, la stockons et la pompons pour produire nos aliments et soutenir nos communautés; nous l'exploitons pour produire de l'énergie; nous la dérivons et la stockons pour protéger nos maisons et nos communautés des inondations et des sécheresses. Notre capacité à gérer l'eau est le reflet du pouvoir et de l'omniprésence de l'eau dans le monde naturel. L'activité humaine dépend presque entièrement des ressources en eau, mais elle modifie aussi ces ressources d'une manière parfois difficile à prévoir. Comprendre la dynamique entre la force naturelle de l'eau et l'incidence de l'activité humaine sur le régime hydrologique est un défi mondial, et les effets du changement climatique ne font qu'amplifier l'urgence d'agir. En collaborant avec nos voisins transfrontaliers et en mettant l'épaule à la roue en tant que particuliers, propriétaires fonciers, résidents des collectivités et du Manitoba, nous nous assurerons que nos actions et nos décisions concernant l'eau sont le reflet de toutes les connaissances et perspectives que nous pouvons consacrer à la ressource naturelle la plus importante que nous possédons, et ce, pour les Manitobaines et les Manitobains d'aujourd'hui et de demain.



Glossaire

- **Adaptation** – modification ou état de préparation de systèmes naturels ou humains à un environnement nouveau ou changeant de manière à atténuer des dommages subis ou à tirer profit de possibilités bénéfiques. (*adaptation*)
- **Aménagement hydraulique** – désigne de manière générale l'ensemble des systèmes techniques (p. ex. l'infrastructure grise) et des caractéristiques naturelles bénéfiques (p. ex. la protection contre les inondations, l'hydroélectricité) assurant le transport, le stockage, le traitement et la distribution de l'eau. (*water infrastructure*)
- **Anthropique** – se dit d'un changement environnemental causé par l'homme, directement ou indirectement. (*anthropogenic*)
- **Aquifère** – formation géologique constituée de roches ou de sédiments qui contient des eaux souterraines. Un aquifère peut être captif ou non, et il peut être constitué de nombreux types de sédiments tels que le sable et le gravier ou le calcaire. (*aquifer*)
- **Atténuation** – dans le contexte du climat, intervention humaine visant à réduire l'incidence de l'activité humaine sur le système climatique. Les stratégies d'atténuation visent notamment à réduire les sources et les émissions de gaz à effet de serre et à renforcer l'effet des puits de gaz à effet de serre. (*mitigation*)
- **Bassin de drainage** – bassin comprenant des eaux de surface convergeant vers un seul exutoire. Un bassin de drainage est séparé de bassins adjacents par une ligne de partage des eaux formée d'une série d'élévations, telles que des crêtes et des collines. Il est constitué de sous-bassins plus petits, souvent appelés bassins hydrographiques, qui s'unissent au grand bassin de drainage au confluent des rivières, formant ainsi un agencement hiérarchique. (*drainage basin*)
- **Biens et services écologiques** – avantages environnementaux associés aux fonctions physiques, chimiques et biologiques d'écosystèmes sains. Parmi les biens et services écologiques figurent les produits commercialisables issus d'écosystèmes (p. ex. l'eau, la nourriture, le carburant, les fibres), les avantages issus de processus écosystémiques (p. ex. le cycle nutritif, la régularisation du climat, la purification de l'eau, le traitement de l'eau, la pollinisation) et les bénéfices intangibles (p. ex. la valeur esthétique, les loisirs). Les pertes d'habitats fauniques et de biodiversité peuvent contrecarrer la production de biens et de services écologiques. (*ecological goods and services*)
- **Biodiversité** – désigne généralement la variété de la vie sur terre. Plus précisément, la biodiversité est la somme de la diversité génétique, de la diversité des espèces et de la diversité des écosystèmes sur la Terre. (*biodiversity*)
- **Biologie** – dans le contexte du débit minimal, s'entend de détermination mesurée des espèces qui vivent dans un cours d'eau dans diverses conditions de débit et de leurs habitats consécutifs. (*biology*)
- **Cadre d'attribution de l'eau** – ensemble de lois, de règlements, de politiques et de procédures qui précisent qui peut utiliser l'eau, comment, quand et où. Ce cadre vise à attribuer de l'eau pour l'activité humaine tout en protégeant les écosystèmes aquatiques, en permettant aux générations futures de satisfaire leurs besoins en eau et en réduisant le risque de pénurie d'eau pour l'utilisateur. (*water allocation framework*)

- **Changement climatique** – toute modification importante des conditions climatiques qui dure pendant une longue période, incluant des changements majeurs liés à la température, aux précipitations ou à la configuration des vents qui durent pendant plusieurs décennies ou plus longtemps. (*climate change*)
- **Charge excessive en éléments nutritifs** – survient lorsque l'azote et le phosphore, qui sont naturellement présents dans les écosystèmes aquatiques, pénètrent en quantité excessive dans l'environnement (les rejets provenant généralement d'un large éventail d'activités humaines). L'eau est alors polluée par une surcharge d'éléments nutritifs contribuant à la prolifération d'algues et se répercutant sur la santé publique, l'environnement aquatique et l'économie. (*Excess nutrient loading*)
- **Connaissances locales et autochtones** – compréhensions, compétences et philosophies issues d'une longue tradition d'interactions avec l'environnement naturel. Il s'agit des connaissances sociales, physiques et spirituelles qui ont assuré la survie et contribué au sentiment d'appartenance au monde des peuples autochtones. (*local and indigenous knowledge*)
- **Connectivité** – dans le contexte du débit minimal, fait référence à la continuité latérale, verticale et longitudinale d'un cours d'eau. Le concept de connectivité latérale permet d'évaluer la perméabilité (ou non) des berges d'un cours d'eau et la présence possible d'habitats humides dans la zone riveraine. Le concept de connectivité verticale sert à évaluer les échanges entre les eaux souterraines et les eaux de surface. Le concept de connectivité longitudinale permet de déterminer la continuité de l'écoulement de l'amont vers l'aval. (*connectivity*)
- **Conservation de l'eau** – objectif inscrit dans le cadre de politiques, de stratégies et d'activités visant à gérer l'eau douce de manière durable, à protéger l'environnement aquatique et à répondre aux besoins des générations actuelles et futures. La conservation de l'eau vise aussi à réduire la quantité totale d'eau utilisée. (*water conservation*)
- **Contaminants préoccupants** – substances chimiques naturelles ou artificielles et autres substances détectées dans l'environnement selon des concentrations susceptibles d'avoir des effets néfastes sur la vie aquatique, la faune sauvage et la santé humaine. Les produits pharmaceutiques, les produits de soins personnels et les perturbateurs endocriniens en sont des exemples. (*contaminants of concern*)
- **Débit minimal** – débit instantané requis par un réseau d'eau mouvante (tel qu'une rivière) pour maintenir des processus géomorphologiques fonctionnels, une continuité fluviale (y compris la connectivité latérale, longitudinale ou verticale) ainsi que des caractéristiques de qualité de l'eau fonctionnelles et des habitats aquatiques capables de soutenir le niveau trophique le plus élevé attendu de ce réseau à l'état naturel. (*instream flow needs*)
- **Déficit d'infrastructure** – écart entre les sommes nécessaires pour entretenir, remettre en état et étendre un réseau d'infrastructure afin de répondre à la demande et les sommes qui peuvent être investies. (*infrastructure deficit*)

- **Détenteurs de droits** – appellation désignant les peuples autochtones qui, contrairement aux acteurs de l'eau, détiennent des droits ancestraux et issus de traités qui sont reconnus et confirmés en vertu de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982. Le gouvernement du Manitoba est légalement tenu de consulter les communautés autochtones chaque fois qu'il envisage de prendre une décision ou une mesure susceptible de nuire à l'exercice des droits ancestraux ou issus de traités des Autochtones. (*rightsholders*)
- **Développement durable** – nécessite qu'on réponde aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs. Le développement durable ne résulte pas d'un état d'équilibre, mais plutôt d'un processus de changement qui, souvent, s'opère en tenant compte des piliers environnemental, social et économique de la durabilité. (*sustainable development*)
- **District hydrographique** – désigne un district qui est formé dans le cadre d'un partenariat entre la Province et des municipalités locales dans le but de protéger, de remettre en état et de gérer les ressources en eau d'un bassin hydrographique. Établis en vertu de la Loi sur les districts hydrographiques, ces districts ont le mandat d'élaborer et de mettre en œuvre de programmes visant à améliorer la santé des bassins hydrographiques. Certains districts ont également le mandat d'entretenir les voies navigables provinciales situées à l'intérieur de leurs limites. (*watershed district*)
- **Districts d'aménagement** – deux municipalités contiguës ou plus peuvent s'unir pour former un district d'aménagement par règlement en application de la Loi sur l'aménagement du territoire. Les municipalités membres tirent des avantages importants du fait qu'elles peuvent coordonner ensemble leurs politiques et programmes en matière d'utilisation des terres, d'aménagement et de mise en place d'installations publiques. (*planning districts*)
- **Données topographiques** – données fournissant des détails sur des caractéristiques de relief, d'élévation et d'aménagement à la surface de la Terre. (*topographic data*)
- **Droits autochtones** – désigne les droits collectifs de sociétés autochtones distinctes découlant de leur statut de peuples ancestraux du Canada. Ces droits sont reconnus et confirmés en vertu de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982, et ils varient d'un groupe à l'autre selon les coutumes, les pratiques et les traditions propres à une culture distinctive. (*aboriginal rights*)
- **Droits issus de traités** – droits énoncés dans un traité historique ou moderne qui sont reconnus et confirmés en vertu de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982. Les droits, avantages et obligations conférés varient d'un traité à l'autre. Les traités et les droits issus de traités varient également en fonction de l'époque et du contexte dans lesquels ils ont été négociés. (*treaty rights*)
- **Eaux de surface** – Eau d'une rivière, d'un lac, d'un ruisseau ou d'un écoulement printanier se trouvant à la surface du sol. (*surface water*)
- **Eaux souterraines** – eau d'un aquifère accessible à partir d'un puits, d'une source ou d'une mare-réservoir. (*groundwater*)
- **Eaux transfrontalières** – ensemble des eaux de surface ou souterraines qui définissent, traversent ou chevauchent les frontières séparant, entre autres, deux ou plusieurs pays, provinces ou États. (*transboundary waters*)

- **Économie circulaire** – solution de rechange à l'économie linéaire traditionnelle (fabriquer, utiliser, jeter) qui consiste à utiliser les ressources le plus longtemps possible et à en extraire une valeur maximale pendant leur utilisation ainsi qu'à récupérer et à recycler des produits et des matériaux à la fin de leur durée utile. (*circular economy*)
- **Écosystème aquatique** – ensemble de choses, vivantes et non vivantes, qui dépendent d'un milieu principalement aqueux et qui peuvent y soutenir la vie. (*aquatic ecosystem*)
- **Effets cumulatifs** – modifications de l'environnement (positives ou négatives, directes et indirectes, à long terme et à court terme) qui sont causées par une combinaison d'actions humaines passées, présentes et raisonnablement prévisibles. Chaque effet peut être mineur s'il est pris isolément ou être majeur lorsqu'il est considéré dans son ensemble. (*cumulative impacts*)
- **Élaboration conjointe** – processus structuré dans le cadre duquel plusieurs parties se réunissent autour d'une table pour résoudre un problème ou mettre au point de nouvelles méthodes de manière ouverte et transparente. Chaque partie exprime des points de vue – y compris ceux d'acteurs ou de citoyens (le cas échéant) – et collabore ensuite de manière constructive pour parvenir à une solution acceptable qui répond aux intérêts de toutes les parties présentes à la table. (*co-development*)
- **Entièrement attribué** – se dit d'un aquifère ou d'un cours d'eau visé par un droit d'utilisation qui a atteint son seuil d'attribution durable et qui ne peut faire l'objet d'aucun autre droit d'utilisation. (*fully allocated system*)
- **Équité environnementale** – traitement équitable et véritable inclusion de tous, en conformité avec les lois, les règlements et les programmes environnementaux, sans égard au revenu ou à l'identité. L'équité environnementale consiste à atteindre la justice et l'équilibre sur les plans de l'accès aux ressources et aux avantages environnementaux (p. ex. l'eau potable), de la prise en charge du fardeau environnemental (p. ex. les inondations, la pollution) et de la capacité de participer à la prise de décisions environnementales. (*environmental equity*)
- **Espèce aquatique envahissante** – espèce non indigène au Manitoba, vivant dans l'eau ou près de l'eau, qui a des effets négatifs sur les écosystèmes aquatiques du Manitoba ou qui est susceptible d'en avoir. (*aquatic invasive species*)
- **Évaluation hydrologique** – dans le contexte de l'octroi de droits d'utilisation de l'eau en vertu du cadre d'attribution de l'eau du Manitoba, évaluation menée pour déterminer le volume d'eau disponible pour l'activité humaine pendant une période donnée et selon un niveau de risque prédéterminé (p. ex. le risque d'une pénurie d'eau sur cinq ans ou une probabilité de 20 %). (*hydrology assessment*)
- **Fiabilité de l'approvisionnement en eau** – probabilité (c'est-à-dire le pourcentage de temps) que l'eau disponible répondra à une demande en eau donnée. La fiabilité se caractérise par « une fréquence dans le temps » et correspond généralement à la probabilité qu'un système soit dans un état satisfaisant. (*water supply reliability*)
- **Gaz à effet de serre** – libération d'un gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Parmi les gaz à effet de serre figurent le dioxyde de carbone, le méthane, l'oxyde nitreux, l'ozone, etc. (*greenhouse gas emissions*)

-
- **Gestion adaptative** – processus décisionnel itératif et souple dans le cadre duquel on utilise les connaissances acquises grâce au suivi de résultats pour évaluer et affiner les outils et les approches, d’une part, et définir et échanger les leçons apprises, d’autre part. (*adaptive management*)
 - **Gestion axée sur l’offre** – fait référence aux diverses mesures visant à augmenter des volumes d’eau disponible et consistant entre autres à trouver de nouvelles sources d’approvisionnement, à accroître une capacité de stockage, à dériver de l’eau pour accroître l’offre dans un secteur donné ou à tirer profit d’une technologie pour tirer de l’eau potable d’une source auparavant inutilisable. (*supply-side management*)
 - **Gestion axée sur la demande** – pratique consistant à réduire systématiquement l’utilisation de l’eau faite par un large éventail de clients des services publics au moyen d’efforts de conservation et d’utilisation rationnelle de l’eau; il s’agit souvent d’une solution de rechange à la gestion axée sur l’offre. (*demand-side management*)
 - **Gestion de l’eau** – activité consistant à planifier, à mettre en valeur, à distribuer et à gérer les ressources en eau d’une manière optimale dans le cadre de législations, réglementations et politiques définies. (*water management*)
 - **Gestion des eaux de surface** – sous-ensemble de la gestion de l’eau qui se concentre sur les eaux de surface (p. ex. des rivières, des lacs et des ruisseaux). (*surface water management*)
 - **Gouvernance de l’eau** – fait référence à divers systèmes de gestion de l’eau mis en place à différents paliers. Ces systèmes comprennent aussi bien des modèles de prestation de services d’eau aux clients que des structures de délégation de responsabilités, des cadres législatifs ainsi que des stratégies, des politiques et des programmes se rapportant à la gestion de l’eau. (*water governance*)
 - **Industrie intensive en eau** – industrie qui utilise des volumes d’eau importants pour transformer une matière première en un produit final. Parmi les activités intensives en eau figurent la transformation agricole (p. ex. pommes de terre, canola), l’exploitation minière et les papetières. (*wet industry*)
 - **Infrastructure naturelle** – utilisation d’éléments préservés, remis en état ou améliorés ou combinaison de végétaux et de phénomènes biologiques, terrestres et aquatiques écologiques naturellement présents pour atteindre des résultats escomptés. L’infrastructure naturelle est exclusivement constituée de caractéristiques et de composantes naturelles, alors que les solutions fondées sur la nature sont des mesures conçues pour protéger, remettre en état et gérer de manière durable des écosystèmes naturels ou modifiés, tout en visant à maintenir ou à optimiser les services fournis aux collectivités et les bénéfices de la biodiversité. (*natural infrastructure*)
 - **Infrastructure technique ou grise** – infrastructure construite par l’homme à des fins de gestion des ressources en eau (p. ex. les stations de traitement de l’eau potable et de traitement des eaux usées, les canalisations et les réservoirs). (*grey infrastructure*)
 - **Instruments financiers novateurs** – dans le contexte du financement d’aménagements hydrauliques, fait référence à l’ensemble des mesures permettant d’éviter de compter exclusivement sur les dépenses publiques grâce au soutien financier offert par le secteur privé pour favoriser la mise en place d’aménagements hydrauliques et promouvoir l’économie circulaire. Parmi les options possibles figurent les compensations, les obligations vertes, le financement vert, les régimes de tarification novateurs, les échanges de crédits de qualité de l’eau, les partenariats public-privé et d’autres possibilités d’investissement axées sur des solutions fondées sur la nature. (*innovative financial instruments*)

- **Intendance de l'eau** – planification et gestion responsables des ressources en eau visant à assurer leur utilisation de manière socialement équitable, écologiquement durable et économiquement bénéfique. (*water stewardship*)
- **Ligne continentale de partage des eaux des Amériques** – désigne la principale ligne de partage des eaux des Amériques, qui s'étend du détroit de Béring jusqu'au détroit de Magellan. La ligne de partage des eaux sépare les bassins hydrographiques qui se jettent dans l'océan Pacifique de ceux qui se jettent dans les océans Atlantique et Arctique, de même que le golfe du Mexique, la mer des Caraïbes et la baie d'Hudson. (*Continental Divide of the Americas*)
- **Pénurie d'eau** – survient lorsque la demande en eau ne peut être satisfaite. Une pénurie d'eau peut se produire pour diverses raisons, notamment l'épuisement de réserves d'eau ou une infrastructure inadéquate. (*water scarcity*)
- **Plan de gestion des aquifères** – plan précisant les enjeux, les objectifs et les recommandations concernant la protection, la gestion, la conservation ou la remise en état des aquifères. (*aquifer management plan*)
- **Pratiques de gestion exemplaires** – ensemble de pratiques, de mesures ou de procédures qui sont bénéfiques, rentables et largement reconnues par la communauté professionnelle. (*best management practices*)
- **Qualité de l'eau** – repose sur des caractéristiques chimiques, physiques et biologiques établies en fonction de normes d'utilisation de l'eau. Au Manitoba, les Normes, objectifs et directives applicables à la qualité de l'eau au Manitoba servent à protéger la qualité de l'eau utilisée à diverses fins, notamment la consommation domestique, la préservation de la vie aquatique et de la faune, l'activité industrielle, l'irrigation, l'abreuvement du bétail et les loisirs. (*water quality*)
- **Redondance** – dans le contexte de systèmes techniques (tels que les infrastructures grises), fait référence à la duplication intentionnelle de composants ou de fonctions critiques d'un système afin d'en accroître la fiabilité – généralement au moyen d'un dispositif de sauvegarde ou de sécurité intégrée – ou d'en améliorer le rendement réel. (*redundancy*)
- **Régime hydrologique** – fait référence aux niveaux et aux débits d'eau et à leurs fluctuations dans le temps. Les régimes hydrologiques sont souvent utilisés pour décrire un état hydrologique antérieur et postérieur, c'est-à-dire les caractéristiques pré- (état naturel) et post-construction ou modification d'un aménagement hydraulique ou d'un autre projet affectant les niveaux et les débits d'un plan d'eau. (*water regime*)
- **Région d'aménagement du territoire de la capitale** – Région composée de 18 municipalités, dont la Ville de Winnipeg, qui a été créée pour favoriser son développement socioéconomique ainsi que pour améliorer et coordonner l'utilisation et l'aménagement durables du territoire de la capitale. (*Capital Planning Region*)
- **Réseau de surveillance de l'eau** – assure la mise en œuvre d'activités d'échantillonnage et d'analyse de l'eau ou de mécanismes automatisés d'enregistrement et de transmission de données sur l'eau. Un réseau de surveillance de l'eau peut faire appel à des méthodes manuelles ou à des systèmes d'instrumentation, comme dans le cas d'une station hydrométrique. (*water monitoring network*)

-
- **Résilience** – dans le contexte du climat, désigne la capacité des réseaux sociaux, économiques et environnementaux d’éviter et de réduire les effets du changement climatique ou de s’en rétablir rapidement. Le concept de résilience ne se limite pas au climat et peut s’appliquer à tout événement dangereux. (*resilience*)
 - **Science citoyenne** – désigne la participation et la collaboration du public à la recherche scientifique en vue d’accroître les connaissances scientifiques. (*citizen science*)
 - **Science occidentale** – système de connaissances reposant sur des lois dictées par l’application de la méthode scientifique aux phénomènes naturels qui nous entourent. La méthode scientifique commence par une observation, se poursuit par une prédiction ou une hypothèse et se termine par une vérification. L’hypothèse vérifiée peut devenir une théorie scientifique ou une « vérité » sur le monde. (*western science*)
 - **Seuils d’attribution durable** – limites supérieures de volumes d’eau pouvant être tirés de diverses sources d’eaux de surface et d’eaux souterraines pour répondre à nos besoins actuels, écologiques, sociaux et économiques, et ce, sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire les leurs. (*sustainable allocation limits*)
 - **Surveillance communautaire** – aspect de la science citoyenne qui suppose la collecte et l’analyse de données relatives au monde naturel par des membres du grand public. (*community-based monitoring*)
 - **Transfert entre bassins** – dans le contexte géographique du Manitoba, fait référence au transfert d’eau non traitée depuis ou vers le bassin de drainage de la baie d’Hudson, de part et d’autre de la ligne de partage des eaux. (*inter-basin transfer*)
 - **Utilisation rationnelle de l’eau** – consiste à réduire le gaspillage de l’eau au moyen de technologies économes en eau et de simples changements de comportement. (*water efficiency*)
 - **Valeurs environnementales, sociales et de gouvernance** – indicateurs de rendement non financiers qui peuvent être utilisés pour déterminer si les possibilités de développement économique tiennent compte d’enjeux environnementaux (p. ex. les émissions de gaz à effet de serre, l’efficacité énergétique, l’utilisation de l’eau), d’enjeux sociaux (p. ex. les droits de l’homme, les normes de travail, la santé et la sécurité) et d’enjeux de gouvernance (p. ex. les droits, les responsabilités et les attentes en matière de gouvernance). (*environment, social, and governance values*)
 - **Vie aquatique** – toute vie végétale ou animale ayant l’eau comme habitat principal pour au moins une partie de son cycle biologique, à l’exclusion des oiseaux et des mammifères. (*aquatic life*)
 - **Xéropaysagisme** – aménagement paysager qui englobe la sélection, la mise en place et l’entretien de couvre-sol, de gazons, de plantes, d’arbustes et d’arbres indigènes à consommation d’eau réduite. (*xeriscape*)





